

AUGUSTIN GAZIER

BOSSUET ET LOUIS XIV

(1662-1704)

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LE CARACTÈRE DE BOSSUET

AVEC DEUX SIMILIGRAVURES



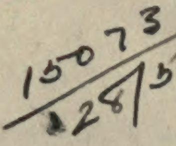
PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1914



BOSSUET ET LOUIS XIV

(1662-1704)

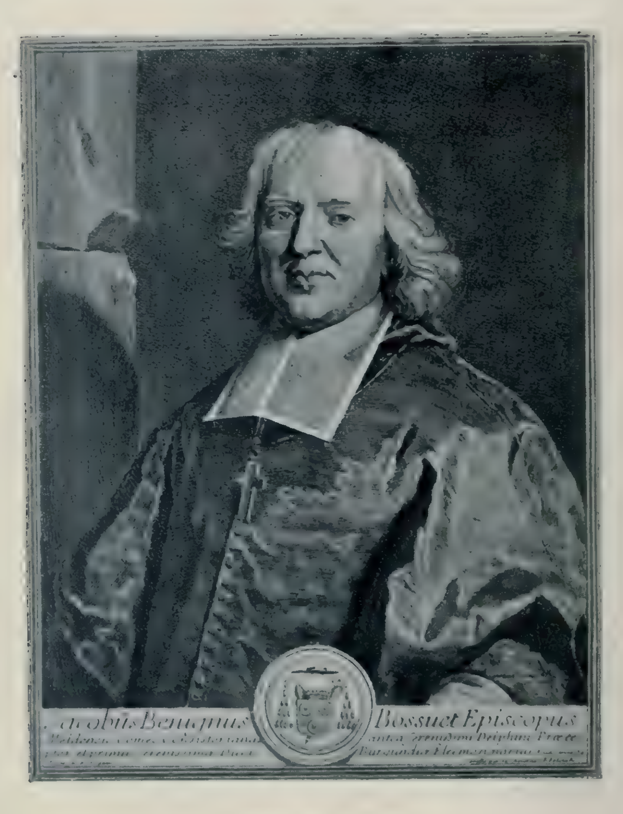
ÉTUDE HISTORIQUE SUR LE CARACTÈRE DE BOSSUET

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Christs prétendus jansénistes. In-4 de 18 pages et 16 planches. (Ext. de la *Revue de l'Art Chrétien*). 1 fr. 50

Les derniers jours de Blaise Pascal. Etude historique et critique. 1911, in-12, 70 p. et 2 planches (dont le masque mortuaire de Pascal). 1 fr. 50

Blaise Pascal et Antoine Escobar. Etude historique et critique. 1912, in-12 et 3 planches. 1 fr. 50



Bossuet en 1699

Gravure d'Edelinck d'après Rigaud.

AUGUSTIN GAZIER

BOSSUET ET LOUIS XIV

(1662-1704)

ÉTUDE HISTORIQUE
SUR LE CARACTÈRE DE BOSSUET

AVEC DEUX SIMILIGRAVURES



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1914

BOSSUET ET LOUIS XIV

(1662-1704)

AVANT-PROPOS

La gloire de Bossuet, si l'on en croyait Sainte-Beuve, serait une des religions de la France ; et néanmoins on ne peut dire que le glorieux évêque de Meaux soit universellement aimé, admiré, respecté dans sa patrie. Il compte parmi les Français des ennemis implacables, des détracteurs systématiques, parmi lesquels figurent au premier rang Voltaire et les philosophes du XVIII[e] siècle, Ernest Renan et Sainte-Beuve lui-même. Les protestants le haïssent, et à leur suite sont venus des catholiques militants, tels que Joseph de Maistre, Chateaubriand, Lamennais et Louis Veuillot, sans compter un assez grand nombre de prêtres, de chanoines et de moines. Déshonorer Bossuet est même aujourd'hui, paraît-il, un mot d'ordre, une

consigne, que se transmettent à voix basse certains dévots, ennemis jurés de notre vieux gallicanisme. Le chanoine Réaume et l'abbé Davin ont de nos jours des successeurs qui rivalisent de zèle amer et de pieux dénigrement avec leurs devanciers. On a tenté de rendre suspecte la foi de ce « Père de l'Église », comme l'appelait La Bruyère ; on a incriminé sa vie privée ; on a cherché surtout, et on cherche encore en ce moment même, à le représenter comme un ambitieux vulgaire, comme un homme d'intrigue, comme un courtisan qui n'a cessé de flagorner le plus autoritaire de tous les rois. Bossuet « avait l'âme adulatrice », dit l'italien Sismondi ; il se chargeait, assure Chateaubriand, de « réconcilier Louis XIV et Mme de Montespan. » L'auteur de la *Politique sacrée* est accusé d'avoir codifié et presque sanctifié le despotisme le plus odieux.

Enfin on a pu lire cette année même, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Meaux* [1], que Bossuet « ne fut peut-être, à vrai dire, NI UN TRÈS GRAND ESPRIT, NI UN TRÈS GRAND CARACTÈRE ».

1. Numéro du 24 janvier 1914, p. 61, à propos d'une publication récente.

Il n'est donc pas hors de propos de voir, textes en main, quelles ont été durant quarante ans, de 1662 à 1704, les relations de Bossuet et de Louis XIV. Il faut ressusciter pour ainsi dire ces deux hommes, les placer en face l'un de l'autre, juger enfin en pleine connaissance de cause, — non pas le roi, qui n'est point sur la sellette, — mais le prêtre, l'évêque, qui serait bien coupable, bien méprisable, s'il avait flatté Louis XIV, alors qu'il avait le devoir de se dresser devant ce nouveau David comme un nouveau Nathan, de parler à cet autre Théodose comme un autre Saint Ambroise. Une étude attentive et impartiale des faits et gestes de Bossuet, de ses paroles et de ses écrits, nous amènera, je l'espère, à mettre les choses au point, et à montrer avec la dernière évidence quel a été le rôle de Bossuet vis-à-vis de Louis XIV, d'abord comme prédicateur, en second lieu comme précepteur et prélat de cour, et finalement comme évêque de Meaux et comme conseiller d'État.

Bossuet prédicateur du roi.

1° *Le Carême du Louvre (1662)*

C'est le 2 février 1662 que l'abbé Bossuet, prêtre du diocèse de Metz, adressa pour la première fois la parole à Louis XIV. Il devait prêcher le Carême à la cour, dans la chapelle du Louvre, et suivant l'usage il prenait possession de sa chaire le jour de la Purification. Bossuet alors avait trente-cinq ans, et il était considéré comme un grand prédicateur ; les sermons qu'il avait prononcés à Paris depuis 1657, notamment ses deux Carêmes des Minimes et des Carmélites, en 1660 et en 1661, l'avaient placé au premier rang des orateurs sacrés. La reine-mère, Anne d'Autriche, la jeune reine Marie-Thérèse et la veuve de Charles Ier, Henriette de France, avaient maintes fois entendu sa prédication, qui leur plaisait infiniment, et c'est à la demande de la reine-mère que l'abbé Bossuet, inconnu du roi, était admis à l'honneur de prêcher devant lui.

L'heure était solennelle, et si le prédicateur avait un tant soit peu d'ambition, il pouvait se

dire que son avenir dépendrait sans doute de l'effet produit par son éloquence. Parler devant un prince qui dispensait à son gré les bénéfices, les canonicats, les abbayes, les évêchés enfin, ne devait pas être chose indifférente aux yeux d'un ecclésiastique sans patrimoine et né dans la petite bourgeoisie. Il pouvait ce jour-là, s'il savait plaire à son royal auditeur, jeter les fondements de sa fortune. Que fit Bossuet en cette circonstance? Il ne se mit point en frais d'éloquence. Lui qui avait prononcé l'année précédente des discours sublimes, il débita dans la chapelle du Louvre un sermon très simple, dont le texte était emprunté à l'évangile du jour, et qui s'appliquait à tous ses auditeurs sans distinction. Il ne les appelait que « Messieurs, Chrétiens, mes Frères », comme si le roi n'était pas là, et c'est à la fin du discours que l'orateur s'adressa directement à Louis XIV. Encore ne le fit-il qu'après avoir ménagé les transitions et pour ainsi dire préparé le terrain. Parlant du sacrifice, il disait que la grande obligation du chrétien est de s'abandonner tout entier à la sainte volonté de Dieu. « Plus on est « indépendant, ajouta-t-il, plus on doit être à cet « égard dans la dépendance... Les souverains, « que Dieu a commis pour régir ses peuples,

« doivent être liés immuablement aux dispositions « de sa Providence plus que le reste des hommes. « Il n'est pas expédient à l'homme de ne voir « rien au dessus de soi ; un prompt égarement « suit cette pensée, et la condition de la créature « ne porte pas cette indépendance. Ceux donc « qui ne découvrent rien sur la terre qui puisse « leur faire loi doivent être d'autant plus préparés « à la recevoir d'en haut... »

Tout cela visait indirectement le roi, et c'est alors que vint l'apostrophe finale, d'une brièveté extrême, dont voici le texte dans toute sa simplicité : « Sire, V. M. rendra compte à Dieu de toutes « les prospérités de son règne, si vous n'êtes « aussi fidèle à faire ses volontés comme il est « soigneux d'accomplir les vôtres. Que si V. M. « regarde ses peuples avec amour comme les « peuples de Dieu, sa couronne comme un pré- « sent de sa Providence, son sceptre comme l'in- « strument de ses volontés, Dieu bénira votre « règne, Dieu affermira votre trône comme celui « de David et de Salomon ; Dieu fera passer V. M. « d'un règne à un règne, d'un trône à un trône, « mais trône bien plus auguste, et règne bien « plus glorieux, qui est celui de l'éternité que je « vous souhaite, etc. »

Voilà donc ce que Bossuet dit à Louis XIV la première fois qu'il eut à lui adresser la parole : on peut défier la malveillance et la haine les plus perspicaces d'y trouver un mot qui ressemble à une flatterie. Le gazetier Loret, annonçant au public, le 4 février 1662, la prédication de l'abbé Bossuet à la cour, vantait son éloquence et disait que le destin serait « trop féroce » si cet orateur « de grand renom » n'avait un jour « mitre et crosse », attendu que bien peu de gens les méritaient « si bien que lui. » Bossuet, le 2 février 1662, ne fit rien pour se concilier la faveur du grand dispensateur des dignités ecclésiastiques.

Il y a plus : on trouve dans ce premier sermon quelques passages dont la hardiesse était de nature à indisposer le roi contre le prédicateur. Louis XIV était bien jeune alors ; il venait d'accomplir sa vingt-troisième année, et s'il faisait admirablement à cette époque ce qu'il a appelé son « métier de roi », s'il consacrait aux affaires publiques la plus grande partie de son temps, néanmoins il aimait le plaisir, le théâtre, le bal, les carrousels, et on commençait à s'apercevoir que ce petit-fils de Henri IV donnait dans la galanterie. La reine-mère avait pénétré le secret de sa passion pour Louise de La Vallière, et elle faisait les plus grands

efforts pour que Marie-Thérèse n'en sût rien. Bossuet, informé sans doute par la rumeur publique de la propension du jeune prince à la vie voluptueuse, crut devoir, au cours de ce premier sermon, lui donner indirectement et discrètement quelques conseils. Il parlait dans son second point du renoncement au plaisir ; il insista sur la nécessité d'en « modérer les excès damnables », de ne jamais « aller à l'emportement. » Après avoir préconisé le plaisir qui consiste à « mépriser les voluptés sensuelles », il ajouta : « Que ce plaisir est délicat ! qu'il est digne d'un « grand courage, et qu'il est digne principale- « ment de ceux qui sont nés pour commander ! « Car si c'est quelque chose de si agréable d'im- « primer le respect par ses regards, et de porter « dans les yeux et sur le visage un caractère d'au- « torité, combien plus de conserver à la raison « cet air de commandement avec lequel elle est « née ; cette majesté intérieure qui modère les « passions, qui tient les sens dans le devoir, qui « calme par son aspect tous les mouvements « séditieux, qui rend l'homme maître en lui- « même ! » Eugène Gandar et tous les commentateurs de Bossuet ont bien vu que ces paroles sont à l'adresse de Louis XIV ; si le roi s'en est

rendu compte, il a dû se dire que le nouveau prédicateur ne serait jamais ce qui s'appelle un abbé de cour ; l'auteur du sermon sur la Purification n'était pas né courtisan.

Entre le 2 février et le premier dimanche de carême il s'écoula près d'un mois, le mois du carnaval, et tandis que la jeune cour était perpétuellement en fête, Bossuet put songer aux douze ou quinze sermons qui devaient constituer son Carême de 1662. Et d'abord, après avoir dressé son plan, il composa pour le premier dimanche un véritable sermon d'ouverture, un sermon programme, qui devait être dans sa pensée « le préparatif et le fondement de tous les autres » ; c'est le beau sermon *sur la Prédication évangélique*. On ne saurait revendiquer plus fièrement les droits du prédicateur vraiment digne de ce nom. Il a le devoir d'instruire les grands et les princes, dont l'ignorance en fait de morale religieuse est extrême. Il doit combattre les « docteurs de cour, qui font des leçons publiques de libertinage » ; il doit attaquer les vices qu'on ose mettre en honneur ; il doit faire en sorte que l'Évangile parle à tous, et que chacun se parle en particulier pour

confesser humblement ses fautes, etc. Et ce magnifique discours, d'une si noble indépendance, se termine par une prière à Dieu et par une apostrophe au roi ; les voici : « O Dieu, donnez « efficace à votre parole ! O Dieu, vous voyez en « quel lieu je prêche, et vous savez, ô Dieu, ce « qu'il y faut dire. Donnez-moi des paroles sages, « donnez-moi des paroles puissantes ; donnez-moi « la prudence, donnez-moi la force ; donnez-moi « la circonspection, donnez-moi la simplicité. « Vous savez, ô Dieu vivant, que le zèle ardent « qui m'anime pour le service de mon roi me fait « tenir à bonheur d'annoncer votre Évangile à ce « grand monarque, grand véritablement, et digne « par la grandeur de son âme de n'entendre que « de grandes choses ; digne, par l'amour qu'il a « pour la vérité, de n'être jamais déçu.

« Sire, c'est Dieu qui doit parler dans cette « chaire ; qu'il fasse donc par son Saint-Esprit, « car c'est lui seul qui peut faire un si grand « ouvrage, que l'homme n'y paraisse pas ; afin « que Dieu y parlant tout seul par la pureté de « son Évangile, il fasse dieux tous ceux qui « l'écoutent, et particulièrement V. M. qui, ayant « déjà l'honneur de le représenter sur la terre, « doit aspirer à celui d'être semblable à lui dans

« l'éternité, en le voyant face à face, tel qu'il est, « et selon l'immensité de sa gloire, que je vous « souhaite, etc. »

L'année précédente, en présence de la reine-mère, il avait dit en termes un peu différents des choses semblables : « C'est principalement aux « rois de la terre qu'il faut apprendre à écouter « Jésus-Christ dans les saintes prédications, afin « qu'ils entendent du moins en public cette véri-« té qu'on leur déguise en particulier par tant de « sortes d'artifices, et que la parole de Dieu, qui « est un ami qui ne flatte pas, les désabuse des « flatteries de leurs courtisans[1]. » Les deux déclarations se complètent, et le prédicateur eût été le dernier des hypocrites s'il avait flatté le roi, s'il avait eu pour ses vices et pour ses crimes une lâche condescendance. Nous allons voir à quelles épreuves les scandales de cette même année 1662 ont mis son zèle apostolique, et comment il a dû, pour tenir les engagements qu'il avait pris d'une manière si solennelle, unir les paroles sages aux paroles puissantes, la prudence à la force, la circonspection à la simplicité ; comment enfin il a fait

1. *Sermon sur la parole de Dieu.* — Carême des Carmélites.

en sorte que Dieu parlât seul dans la chaire du Louvre, et que l'homme n'y parût point.

Les prédicateurs du roi, même quand ils venaient de la province, n'avaient pas, comme les aumôniers, un appartement au Louvre; ils n'y paraissaient qu'aux heures de prédication, et ils pouvaient ne rien savoir de la vie de la cour. L'abbé Bossuet, logé au doyenné de Saint-Thomas, semble avoir ignoré absolument, du moins en 1662, ce qui se passait dans ce monde qui lui était inconnu. C'était le début des amours adultères de Louis XIV et de Louise de La Vallière; Bossuet croyait naïvement que le jeune roi était encore innocent et chaste comme son père Louis XIII; il voyait en lui un nouveau Salomon, le roi sage et vertueux par excellence durant ses jeunes années. La preuve en est qu'il termina un de ses sermons malheureusement perdus, sans doute celui du vendredi 17 mars, par une prière dont il faut peser tous les termes. Après avoir parlé fortement contre ceux que La Fontaine appellera des « pestes de cour », après avoir dit : « Infecter les oreilles du prince, ah ! c'est un « crime plus grand que d'empoisonner les fon« taines publiques, et plus grand, sans comparai« son, que de voler les trésors publics », il en

vint à parler de Salomon, et à dire que la France, non moins heureuse que la Judée après la mort de David, voyait sur le trône un roi consommé. « O Dieu, s'écria-t-il alors, bénissez ce roi que « vous nous avez donné ! Que vous demanderons-« nous pour ce grand monarque ? Quoi ? Toutes « les prospérités ? Oui, Seigneur ; mais bien plus « encore, toutes les vertus et royales et chrétiennes. « Non, nous ne pouvons consentir qu'aucune lui « manque, aucune, aucune. Elles sont toutes « nécessaires, quoi que le monde puisse dire, « parce que vous les avez toutes commandées. « Nous le voulons voir tout parfait, nous le vou-« lons admirer en tout : c'est sa gloire, c'est sa « grandeur qu'il soit obligé d'être notre exemple ; « et nous estimerions un malheur public si jamais « il nous paraissait quelque ombre dans une vie « qui doit être toute lumineuse. Oui, Sire, votre « piété, votre justice, votre *innocence*, font la meil-« leure partie de la félicité publique. Conservez-« nous ce bonheur, seul capable de nous consoler « parmi tous les fléaux que Dieu nous envoie [1],

1. L'année 1662 fut une année de disette et de misère affreuse ; aussi Bossuet, dans le Sermon *sur le Mauvais riche*, parla-t-il avec éloquence en faveur des pauvres (Cf. Lebarq IV, 108-115). Cela n'a pas empêché le pieux Joseph

« et vivez en roi chrétien. Il y a un Dieu dans le « ciel qui venge les péchés des peuples, mais « surtout qui venge les péchés des rois. C'est lui « qui veut que je parle ainsi ; et si V. M. l'écoute, « il lui dira dans le cœur ce que les hommes ne « peuvent pas dire. Marchez, ô grand roi, con- « stamment, sans vous détourner, par toutes « les voies qu'il vous inspire ; et n'arrêtez pas le « cours de vos grandes destinées, qui n'auront « jamais rien de grand, si elles ne se terminent à « l'éternité bienheureuse. »

Il est de toute évidence que l'auteur de cette admirable péroraison ne savait pas alors ce dont les courtisans ne parlaient qu'à voix basse, ce que Marie-Thérèse, l'épouse outragée, ignorait absolument. Mais les écailles tombèrent des yeux de Bossuet quand il eut, comme tout le monde, connaissance de ce qui s'était passé au Louvre, un jour de sermon, sans doute le mercredi 22 mars. Ce jour-là, si nous en croyons des témoins bien informés, Madame de Motteville et Mademoiselle de Montpensier[1], La Vallière s'enfuit de la

de Maistre de dire en parlant de Bossuet : « Les souffrances du peuple ne lui arrachèrent jamais un seul cri. » — *De l'Église gallicane*, II, 12.

1. Mme de La Fayette n'est pas d'accord avec elles sur la

cour sans que l'on pût découvrir le lieu de sa retraite. « C'était un jour de sermon ; le roi, qui devait y asssister, était occupé à la chercher, et elle ne s'y trouva pas... Après le sermon, le roi, un manteau gris sur le nez, alla à Chaillot, [d'autres disent à Saint-Cloud[1]], dans un petit couvent de religieuses où il avait appris que s'était réfugiée La Vallière. » On sait le reste : le roi pleura, pria, menaça, et finit par ramener la fugitive, qui devint mère pour la première fois à la fin de l'année suivante. Pas d'illusion possible dès lors ; Bossuet apprit par la rumeur publique, tout comme Marie-Thérèse, ce qu'il avait ignoré jusque là, et s'il repassa dans sa mémoire ce qu'il avait dit naguère à propos de Salomon et de l'innocence de Louis, il dut éprouver une douleur bien amère.

Dans les sermons qui suivent, il n'est plus question de cette innocence du roi ; aux éloges qui seraient des mensonges succèdent les allusions discrètes, les conseils pressants. Certains passages, qui n'auraient aucune portée si l'on ne connais-

date de cette première fugue de La Vallière. — V. Jules Lair, *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, 4e édition (1907).

1. Notamment Mlle de Montpensier et Saint Simon.

sait pas la date exacte du sermon d'où ils sont tirés, prennent une signification précise et une importance considérable lorsque l'histoire vient les illuminer soudain. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, c'est devant Louis XIV, et sans doute devant Louise de La Vallière, demoiselle d'honneur de Madame, que Bossuet a prononcé, le 25 mars 1662, les paroles suivantes, qui en apparence s'adressent d'une façon générale au cœur des chrétiens : « O créatures, idoles hon-
« teuses, retirez-vous de ce cœur qui veut aimer
« Dieu par J-C. Ombres, fantômes, dissipez-vous
« en présence de la Vérité. Voici l'amour véri-
« table qui veut entrer dans ce cœur ; amour faux,
« amour trompeur, veux-tu tenir devant lui ?...
« Vive l'Éternel, mes Frères, je ne puis souffrir
« cette indignité. Je veux arracher ce cœur de
« tous les plaisirs qui l'enchantent, de toutes les
« créatures qui le captivent. O Dieu ! quelle vio-
« lence d'arracher un cœur de ce qu'il aime ! Il
« en gémit amèrement ; mais quoique la victime
« se plaigne et se débatte devant les autels, il n'en
« faut pas moins achever le sacrifice du Dieu
« vivant. Que je t'égorge devant Dieu, ô cœur
« profane, pour mettre en ta place un cœur chré-
« tien. — Eh quoi ? ne me permettrez-vous pas

« encore un soupir, encore une complaisance ? —
« Nul soupir, nulle complaisance que pour J.-C.
« et par J-C. — Eh donc, faudra-t-il éteindre
« jusqu'à cette légère étincelle ? — Sans doute,
« puisque la flamme tout entière m'y paraît
« encore vivante..... »

Les trois sermons qui suivirent immédiatement semblent n'avoir pas été entendus par Louis XIV ; la *Gazette de France* signale en effet sa présence autre part que dans la chapelle du Louvre, et il pourrait bien avoir saisi des prétextes pour échapper à une prédication qui ne lui plaisait guère. Ces trois discours avaient pour sujet l'*Efficace*, l'*Ardeur*, et l'*Intégrité de la pénitence* ; c'étaient des sujets bien austères pour une cour aussi brillante et pour un roi de vingt-trois ans. Le dernier de ces trois discours est d'une véhémence extraordinaire ; on voit que le prédicateur sentait venir le temps pascal et redoutait un sacrilège, parce que l'étiquette de la cour contraignait le monarque à communier le samedi saint pour pouvoir toucher — et guérir — les écrouelles. Il faisait donc les plus grands efforts pour amener ce pécheur scandaleux à se convertir et à faire péni-

tence. On voudrait transcrire en entier ce magnifique sermon, qui n'est pas aussi célèbre que les sermons *sur l'Ambition* et *sur la Mort*, prononcés au même lieu quelques jours auparavant, mais qui les égale par la beauté des images et par l'élévation des pensées, qui les surpasse par la noblesse des sentiments, par le désintéressement, par le courage et par l'audace du prédicateur. Jamais peut-être Bossuet n'a fait entendre à ses auditeurs des paroles aussi « puissantes. » L'allusion au roi Saül, qui feint de confesser son péché, et qui demande hypocritement au prophète de l'honorer devant le peuple et de venir adorer Dieu avec lui, est transparente et singulièrement hardie. Bossuet l'a corsée encore, si l'on ose dire, par la réflexion qui suit : « Ah ! que la politique est « dangereuse, et que les grands doivent craindre « qu'elle ne se mêle toujours trop avant dans le « culte qu'ils rendent à Dieu ! Elle est de telle « importance que les esprits sont tentés d'en faire « leur capital et leur tout. Il faut de la religion « pour attirer le respect des peuples ; prenez garde, « ô grands de la terre, que cette pensée n'ait trop « de part aux actes de piété et de pénitence que « vous pratiquez. Il est de votre devoir d'édifier les « peuples ; mais Dieu ne doit pas être frustré de

« son sacrifice, qui est un cœur contrit véritable-« ment et affligé de ses crimes. » Un peu plus loin, il dit en songeant au devoir pascal : « La fête « avertit tous les chrétiens d'approcher des saints « sacrements. S'en éloigner dans un temps si « saint, c'est se condamner trop visiblement. Et « en effet, chrétiens, cet éloignement est horrible. « La conscience en est inquiète et en fait haute-« ment ses plaintes. Plusieurs ne sont pas assez « endurcis pour mépriser ces reproches, ni assez « forts pour oser rompre leurs liens trop doux et « leurs engagements trop aimables..... On a dit « à ces pécheurs, on leur a prêché qu'il faut « regretter leurs crimes, et ils cherchent leurs « regrets dans leurs livres ; ils y prennent leur « acte de contrition ; ils tirent de leur mémoire « les paroles qui l'expriment, ou l'image des sen-« timents qui le forment, et ils les appliquent « pour ainsi dire sur leur volonté, et ils pensent « être contrits de leurs crimes ; ils se jouent de « leur conscience[1]. »

Ce sont là des considérations générales, et tous les auditeurs du Louvre pouvaient se les appli-

1. M. de Rémusat disait que Bossuet n'a pas d'esprit ; peut-on imaginer une ironie plus fine ? Il y en a du même genre dans les sermons.

quer ; et c'est précisément en cela que consistent la sagesse, la prudence et la circonspection dont l'orateur avait parlé dans son sermon d'ouverture ; il n'en est pas moins vrai que le roi ne pouvait pas se séparer du reste des fidèles, qu'il devait prendre sa part, et sa grande part, la part du lion, des reproches et des conseils qui s'adressaient à tous. C'est bien à lui, plus encore qu'à tous les autres que convient le conseil par lequel vont se terminer les citations empruntées au sermon *sur l'Intégrité de la pénitence* : « Cherchez au tribunal « de la pénitence des amis, et non des flatteurs, « des juges, et non des complices, des médecins « et non des empoisonneurs ; ne cherchez ni com- « plaisance, ni adoucissement, ni condescen- « dance. Venez, venez rougir tandis que la honte « est salutaire ; venez vous voir tels que vous êtes, « afin que vous ayez horreur de vous mêmes, et « que, confondus par les reproches, vous vous « rendiez enfin dignes de louange. » Tout cela est au pluriel, c'est un pluriel affecté[1] ; mais ne voit-on pas que Bossuet conseille ici à Louis XIV de remplacer par un autre le confesseur jésuite, le

1. Au manuscrit les mots *vous-même*, *confondu* et *digne* sont au singulier.

R. P. Ferrier, qui ne devait pas hésiter à l'absoudre au temps de Pâques ?

Tout le discours est de cette force, et il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'imagination pour reconstituer la scène qui se déroula ce jour là dans la très petite chapelle qui est aujourd'hui la salle des bronzes antiques, sous la coupole du pavillon de l'Horloge [1]. Dans la chaire, un prêtre dont l'attitude est à la fois modeste et ferme, qui ne se laisse pas intimider et qui n'enfle nullement la voix. A ses pieds, la cour tout entière, c'est-à-dire soixante ou quatre vingt personnes tout au plus : le roi qui cherche à se donner une contenance et qui veut paraître indifférent ; non loin de lui, parmi les filles d'honneur de la jeune duchesse d'Orléans, se trouve l'infortunée La Vallière, pécheresse fascinée, mais honteuse de sa faiblesse et accessible au repentir. Près du roi, c'est la reine-mère, qui intérieurement remercie le prédicateur et le félicite de son courage. C'est aussi la pieuse Marie-Thérèse, s'anéantissant devant Dieu et s'appliquant humblement toutes les paroles du sermonnaire. Ce sont enfin les courtisans, les

1. Cette salle n'est pas très grande, et il faut encore en réduire les proportions, puisque la chapelle était de forme circulaire, et qu'on avait dû y ménager une sacristie.

grands dignitaires et les dames de la cour, si rudement pris à partie par le prédicateur qu'ils ne songent même pas à remarquer les allusions. Tel devait être l'aspect de la chapelle du Louvre, si toutefois Louis XIV ne s'est pas dérobé le 31 Mars, et si Bossuet a prononcé devant lui cet incomparable discours. Peu importe d'ailleurs que le roi l'ait entendu ou non, nous avons l'autographe du sermon, et il suffit de le lire pour établir de la manière la plus évidente, sans contradiction possible, que Bossuet au Louvre. durant le Carême de 1662, a tenu les engagements qu'il avait pris avec son auditoire et avec lui-même ; loin de flatter Louis XIV et de faire sa cour dans la chaire de vérité, il a su parler aux grands de la terre et au roi lui-même avec la sainte liberté des prédicateurs évangéliques les plus austères et les plus intrépides.

Mais le Carême du Louvre ne se terminait pas le 31 Mars, Pâques tombant en 1662 le 9 Avril. Bossuet pourtant n'a prêché au Louvre que deux fois au commencement du mois d'Avril : le jour des Rameaux et le Vendredi saint ; il n'avait pas à prêcher le jour de Pâques, parce que l'étiquette

de la cour envoyait le roi, ce jour là, entendre vêpres et sermon à Saint Eustache, l'une de ses deux paroisses.

Je ne crois pas devoir m'appesantir sur le sermon du dimanche des Rameaux, bien qu'il soit au rang des plus célèbres, puisque c'est le sermon *sur les Devoirs des rois*. Il se rattache de la manière la plus intime à la *Politique sacrée* de Bossuet, dont il sera question dans la dernière partie de cette étude ; il en est pour ainsi dire le sommaire et la préface. D'ailleurs cet admirable sermon n'a peut-être pas toute l'importance qu'on serait tenté de lui attribuer ; j'irai plus loin : il n'est pas aussi original qu'on se l'imagine, et pour le composer, Bossuet n'a pas eu besoin de se mettre l'esprit à la torture. Il lui a suffi de feuilleter un ouvrage publié six mois auparavant et dédié par son auteur à Louis XIV lui-même ; je veux parler du livre intitulé : *Le Monarque, ou les devoirs du souverain*, par le R. P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire. Ce bel ouvrage a été imprimé à Paris, chez Le Petit, imprimeur et libraire ordinaire du roi, et il a pour frontispice un portrait de Louis XIV gravé par Audran, un des plus beaux que l'on connaisse. Bossuet n'a guère fait que résumer Senault sans le citer ; parfois même il

s'est contenté de le transcrire purement et simplement, et je le dénonce à ses détracteurs, qui pourront à ce sujet le traiter de plagiaire parce que, comme Molière, il prenait son bien chez les autres.

Je ne retiendrai du sermon *sur les Devoirs des rois* qu'un très court passage, tiré de la péroraison. Au lieu de louer comme il le méritait celui qu'il appelait alors Louis Auguste, Bossuet a voulu faire quelque chose qui fût plus digne de son ministère, il a transformé la louange en prière qu'il adressait pour son roi au Dieu des armées. Ensuite il a parlé pour la dernière fois au jeune prince, et voici ce que lui a dit ce prétendu courtisan : « Sire, vous savez les besoins « de vos peuples, le fardeau excédant leurs forces « dont ils sont chargés. Il se remue pour V. M. « quelque chose d'illustre et de grand, et qui « passe la destinée des rois vos prédécesseurs ; « soyez fidèle à Dieu, et ne mettez point d'obstacle « par vos péchés aux choses qui se couvent ; por- « tez la gloire de votre nom et celle du nom fran- « çais à une telle hauteur qu'il n'y ait plus rien « à vous souhaiter que la félicité éternelle. » Les flatteurs n'ont pas accoutumé de parler de la sorte, et ils disent toujours, comme les adorateurs

de Célimène, que leur idole est sans défaut ; un prédicateur qui plaide pour le peuple opprimé et qui parle au roi de ses péchés est un bien mauvais courtisan.

Quant au sermon pour le Vendredi saint, le dernier que Louis XIV ait entendu en 1662, c'est une *Passion* dans toute la force du terme, une des plus pathétiques et des plus touchantes qu'on puisse lire. Un pareil discours ne comportait guère les allusions, même voilées, aux désordres du roi, et néanmoins Bossuet ne put s'empêcher d'y glisser furtivement quelques mots relatifs à ce qui lui faisait tant de peine. Après avoir parlé des haines injustes, il crut devoir ajouter les quelques mots que voici : « Mais au sujet de ces « haines injustes, je me souviens, Chrétiens, que « je ne vous ai rien dit dans tout ce discours de « ce que l'amour déshonnête avait fait souffrir au « divin Jésus. Toutefois, je ne crains point de le « dire, aucun crime du genre humain n'a plongé « son âme innocente dans un plus grand excès « de douleurs. Oui, ces passions ignominieuses « font souffrir à notre Sauveur une confusion qui « l'anéantit... Ce trouble qui agite nos sens émus « a causé à sa sainte âme ce trouble fâcheux qui « lui a fait dire : Mon âme est troublée. Cette

« intime attache au plaisir sensible, qui pénètre « la moelle de nos os, a rempli le fond de son « cœur de tristesse et de langueur ; et cette joie « dissolue qui se répand dans les sens a déchiré « sa chair virginale par tant de cruelles blessures « qui lui ont ôté la figure humaine, qui lui font « dire par le saint Psalmiste : Je suis un ver et « non pas un homme. Donc, ô délices crimi- « nelles, de combien d'horribles douleurs avez- « vous percé le cœur de Jésus ! »

Ainsi se termina pour Bossuet la station quadragésimale de 1662, et si l'on a suivi attentivement l'histoire de cette prédication, il est aisé de se faire une opinion sur cette première rencontre de Bossuet et de Louis XIV, du prêtre et du roi. Entré dans la chaire du Louvre avec le sentiment profond de ses devoirs, Bossuet était bien résolu à ne flatter personne ; il pensait déjà, ce qu'il écrira plus tard dans le Ve de ses Avertissements aux protestants, que « tout flatteur, quel qu'il soit, est toujours un animal traître et odieux. » Mais bientôt ce prédicateur honnête et candide se trouva dans la situation la plus embarrassante et la plus fausse qui se puisse imaginer. Il se croyait

en présence d'un nouveau Louis XIII qui serait tout au plus l'amant très platonique d'une Mademoiselle de La Fayette ou d'une Mademoiselle de Hautefort[1], et il avait loué le jeune roi de ce qu'il appelait « son innocence. » Mais la fuite et le retour de La Vallière, qui firent éclater à tous les yeux un scandale demeuré secret jusqu'alors, jetèrent dans son âme un trouble profond. Il n'avait pas qualité pour adresser aux pécheurs publics des monitions canoniques ou pour fulminer contre eux des excommunications, comme le faisait alors Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. Il n'était ni l'archevêque, ni le confesseur de Louis XIV et de Mademoiselle de La Vallière ; il devait donc, malgré l'ardeur de son zèle, s'en tenir aux grands enseignements, aux avertissements et aux reproches généraux, présentés à l'ensemble de ses auditeurs avec des précautions infinies. On a vu par ce qui précède qu'il fit alors son devoir, et même plus que son devoir ; mais il souffrait cruellement, et, se sentant vaincu, il descendit de chaire, on peut l'assurer sans crainte, pénétré de douleur.

1. Il connaissait personnellement M[lle] de Hautefort, devenue la maréchale de Schomberg.

Et le roi, quelles purent être ses impressions à la fin du carême de 1662 ? Comprit-il qu'il avait eu l'honneur d'entendre les plus beaux discours que l'éloquence chrétienne eût produits, depuis saint Jean Chrysostome ? Sut-il admirer comme nous le faisons aujourd'hui les sermons sur *la Prédication évangélique*, sur *le Mauvais riche*, sur *l'Ambition*, sur *la Mort*, sur *les Devoirs des rois ?* On peut en douter, car on va voir qu'il ne fit absolument rien pour retenir à Paris l'auteur de semblables chefs-d'œuvre. Mais s'il n'admira pas l'orateur comme il aurait dû le faire, il ne put s'empêcher d'estimer l'homme et le prêtre. Louis XIV était né avec un sens droit, et il avait par dessus tout, au dire de ses contemporains, le sentiment du juste et de l'injuste ; il dut par conséquent comprendre que le prédicateur qui le reprenait avec tant de force et avec tant de délicatesse était un prêtre selon le cœur de Dieu ; et si, livré alors à toute la fougue de ses passions, il n'écouta pas ses conseils, il ne put du moins lui refuser son approbation et son estime. Tels furent assurément les sentiments de Louis XIV auditeur de Bossuet en 1662. En faut-il d'autre preuve que la lettre écrite par le président Rose, sur l'ordre du roi, pour féliciter le père de Bossuet, le vieux con-



Louis XIV en 1662

Frontispice gravé par Audran pour le « Monarque » du P. Senault.

seiller au Parlement de Metz, d'avoir mis au monde un tel fils ?

Mais à ces sentiments d'estime et d'admiration il s'en joignait d'autres, moins nobles, mais non moins humains : le prêtre faisait peur au roi. Aussi qu'arriva-t-il ? Bossuet, selon l'usage, fut reçu en audience publique ; on lui remit la somme de 3000 livres allouée aux prédicateurs du carême à la cour ; on lui donna probablement le brevet de prédicateur du roi, mais on ne songea nullement à lui en faire exercer les fonctions ; le roi n'avait garde de fixer auprès de lui un homme si convaincu des droits imprescriptibles du prédicateur, si prompt à faire entendre aux pécheurs des vérités désagréables. Le prêtre et le roi se séparèrent ; Bossuet reprit le chemin de Metz, et il ne prêcha pas une seule fois devant Louis XIV depuis le 7 Mars 1662 jusqu'au 6 Décembre 1665 ; il s'écoula plus de trois ans et demi entre le Carême du Louvre et l'Avent du Louvre. C'est là un fait significatif ; mais quoi ? Bossuet n'avait pas l'esprit d'intrigue, et il ne recherchait pas les honneurs. Il ne sut ou ne voulut pas profiter de son grand succès d'orateur pour faire sa cour et avancer sa fortune ; il s'oublia lui-même, et on l'oublia. La reine-mère, qui seule lui témoignait de la bonne

volonté, songeait à lui, dit l'abbé Ledieu, pour un des évêchés de Bretagne qui étaient à sa nomination. L'abbé Bossuet ne fit rien pour y parvenir, et ses amis purent comprendre, dès la fin du carême de 1662, qu'il n'aurait jamais les dignités, les honneurs, les titres dus à son génie ; il était trop mauvais courtisan.

2° L'Avent du Louvre et le Carême de Saint-Germain (1665-1666).

En 1665, Louis XIV chargea l'abbé Bossuet, âgé de trente-huit ans et grand doyen du chapitre de Metz, de prêcher à la cour et l'Avent et le Carême qui allait suivre. C'est un fait unique dans les fastes de la prédication royale au dix-septième siècle ; jamais on ne vit le même orateur prêcher ainsi deux stations consécutives. Bourdaloue lui-même, si apprécié par le roi, n'a pas eu cet honneur. Si Bossuet fut ainsi amené à se retrouver pour un temps assez long en face de ses auditeurs de 1662, ce fut selon toute apparence à la prière d'Anne d'Autriche, atteinte du mal affreux qui allait bientôt l'emporter. La reine-mère n'avait pas oublié le courageux prédicateur du Louvre ; il avait prêché devant elle plusieurs fois en 1663,

en 1664, peut-être même durant tout un carême, en 1665, dans l'église de Saint Thomas du Louvre. Louis XIV était bien obligé d'accorder quelque chose à sa mère, que ses adultères abreuvaient de chagrin et qu'il savait irrémédiablement condamnée par les médecins ; il consentit donc à faire venir pour elle, dans des conditions exceptionnelles, le prédicateur qu'elle préférait à tous les autres ; mais il se réserva, comme on le verra par la suite, de n'être pas le plus assidu, le plus fidèle et le plus docile de ses auditeurs.

Bossuet et Louis XIV ne s'étaient jamais rencontrés depuis le mois d'avril 1662 ; ils s'étaient perdus de vue et avaient suivi chacun leur destinée. Louis, maître incontesté de la France, qu'il gouvernait alors sagement, avait déjà porté bien haut la gloire de son nom. A Rome, comme à Londres, il avait fait respecter ses ambassadeurs ; et la victoire du Saint-Gothard, en 1664, le bombardement d'Alger et la bataille de Villaviciosa, l'année suivante, montraient à l'Europe la force de son bras. Il réalisait donc toutes les espérances que son avènement avait fait concevoir, et grâce à Colbert, qui trouvait le secret d'enrichir le trésor en diminuant les impôts, le roi était vraiment populaire.

Mais s'il suivait ainsi les grands exemples de son aïeul Henri IV, il ne l'imitait que trop dans les désordres de sa vie privée. A la fin de 1665, Mademoiselle de La Vallière lui avait déjà donné deux enfants, et le secret de leurs amours était divulgué depuis longtemps. Le scandale de cette liaison n'était pourtant pas à son comble en 1665 ; car les bâtards n'étaient pas encore légitimés, et leur mère n'était pas encore duchesse. Louis succombait, par faiblesse, mais il ne bravait pas l'opinion publique, il ne se mettait pas au-dessus de la morale.

Et Bossuet, qu'avait-il fait durant ces trois années, loin du prince qui suivait si mal les conseils des prédicateurs ? Simple et modeste, il exerçait sans bruit ses fonctions de grand doyen du chapitre de Metz et de docteur en Sorbonne ; il examinait des thèses de théologie ; il prenait part, d'une façon qui déplut fort à la cour, aux querelles du Parlement et de la Sorbonne, relativement à l'infaillibilité des papes, et il prononçait en divers lieux des panégyriques, des oraisons funèbres même, celles du Père Bourgoing et de Nicolas Cornet. Il était employé par l'archevêque de Paris, pour tâcher de vaincre la résistance héroïque des saintes filles de Port-Royal ;

on assure même qu'il appartenait à la Compagnie secrète de Saint-Sacrement, à cette cabale des dévots dont l'histoire fait aujourd'hui tant de bruit, et qu'il y jouait un rôle important, celui de secrétaire du groupe parisien. Actif et dévoué, il se multipliait pour ainsi dire, et on le voyait partout, excepté à la cour.

Bossuet reparut dans la chaire du Louvre, le 29 novembre 1665 ; il ne devait prêcher que le dimanche ; et le jour de Noël, la cour désertait sa chapelle pour entendre vêpres à la paroisse, c'est-à-dire à Saint-Germain l'Auxerrois. La station de l'Avent ne comportait donc que quatre sermons, et les circonstances contraignirent Bossuet à supprimer l'un d'entre eux, celui du 13 décembre. Appelé auprès du jeune duc de Foix, qui venait d'être atteint de la petite vérole, il demanda et obtint d'aller s'enfermer dans la chambre du malade, et il ne reparut que huit jours après sa mort. L'Avent de 1665 se réduit donc à deux sermons, dont un seul a été entendu par le roi ; ne nous attardons pas à l'étudier en détail, et hâtons-nous d'arriver à la station bien autrement importante du Carême de 1666. Notons pourtant que

Bossuet, en 1665, n'a pas dévié un seul instant de la ligne de conduite qu'il s'était tracée en 1662. Dans le sermon que le roi entendit certainement le 29 novembre, il évoqua l'image du jugement dernier « jour de calamité et d'angoisse, jour de « confusion et d'ignominie où les pécheurs « seront confondus et déshonorés. » Louis XIV, dit Saint-Simon, n'avait guère d'autre religion que la peur du diable et de l'enfer ; il faut voir comment Bossuet lui parle de ces grandes assises du dernier jugement. « Cependant, dit-il, nous « voyons que ces pécheurs qui ont si bien mérité « la honte trouvent souvent le moyen de l'éviter « en cette vie. Car ou ils cachent leurs crimes, « ou ils les excusent, ou enfin, bien loin d'en « rougir, ils les font éclater scandaleusement à la « face du ciel et de la terre, et encore ils s'en « glorifient. C'est ainsi qu'ils tâchent d'éviter la « honte, les premiers par l'obscurité de leurs « actions, les seconds par les artifices de leurs « excuses, et enfin les derniers par leur impu- « dence. C'est pour cela que Dieu les appelle au « grand jour de son jugement. Là, ceux qui se « sont cachés seront découverts ; là, ceux qui se « sont excusés seront convaincus ; là, ceux qui « étaient si fiers et si insolents dans leurs crimes

« seront abattus et atterrés ; et ainsi sera rendue « à tous ces pécheurs, à ceux qui trompent le « monde, à ceux qui l'amusent par de vains pré- « textes, à ceux qui le scandalisent, ainsi, dis-je, « leur sera rendue, à la face des hommes et des « anges, l'éternelle confusion qu'ils ont si bien « méritée. »

Dans quelle catégorie de pécheurs pouvait se ranger l'amant de La Vallière quand il entendit ces paroles ? L'orateur s'est bien gardé de le dire ; mais nous, lecteurs, nous le voyons clairement, et il doit nous sembler que le prédicateur était assez audacieux.

La cour de France était en grand deuil lorsque Bossuet inaugura, non plus au Louvre, mais à Saint-Germain, le Carême de 1666. C'était le 2 Février, jour de la Purification ; or, treize jours auparavant, le 20 Janvier, Anne d'Autriche, qui n'avait pu entendre un seul des sermons de l'Avent, avait fini par mourir, après des tortures affreuses, du cancer au sein qui la rongeait depuis plusieurs années. Il ne pouvait être question de fêtes, de bals, de comédies, de chasses ; et le prédicateur, qui devait prendre la parole trois fois

par semaine, les dimanches, mercredis et vendredis, était assuré de voir souvent au pied de sa chaire et le roi, et la famille royale et la plus grande partie de la cour. Nous possédons seize sermons ou plans de sermons appartenant au Carême de Saint-Germain, et l'histoire pourrait y trouver des indications nombreuses et précises sur les affaires du temps, sur les faits et gestes des contemporains, Dès le premier sermon, celui du 2 Février, il est question de la mort d'Anne d'Autriche, de la déclaration de guerre à l'Angleterre, et même de la fameuse comète qui effraya si fort les Français d'alors.

En outre, le Carême de Saint-Germain se présente à notre étude avec un caractère tout particulier ; il ne saurait être confondu avec aucun autre. Louis XIV, que son deuil empêchait de se livrer aux grands divertissements, ne laissa pas de trouver des prétextes d'absence, et de quitter Saint-Germain pour un temps parfois assez long. Ainsi, du 13 au 20 Mars, durant toute la première semaine, dimanche compris, il séjourna au château de Compiègne, et passa dans les environs, dit la *Gazette de France*, une grande revue de ses troupes. Même absence, ou si l'on veut même fugue, à Versailles cette fois, et pour voir voler

les oiseaux de la grande Fauconnerie, durant trois semaines consécutives, du 25 mars au 18 avril. Dans ces conditions, le prédicateur n'était jamais assuré d'avoir le roi pour auditeur, et Bossuet, grâce à cet admirable bon sens qui est peut-être la qualité maîtresse de ce puissant génie, paraît en avoir pris son parti. Il fit pour le commun des courtisans des sermons très simples, presque terre à terre, d'un caractère essentiellement dogmatique et moral. Au lieu d'entrer, comme autrefois chez les Minimes, au Val-de-Grâce ou chez les Carmélites, dans les profondeurs du mystère, il se fit le catéchiste de ces grands du monde qu'il savait être, en matière de religion et de morale religieuse, de très grands ignorants.

Il ne faudrait pourtant pas croire que Bossuet eût absolument renoncé à donner au roi des avertissements, à lui parler avec force, comme il l'avait fait en 1662, sur les scandales de sa vie privée; une lecture méthodique et attentive du Carême de Saint-Germain ne pourrait, au contraire, que fortifier l'opinion que l'on a déjà pu se faire au sujet du courage et de l'audace presque téméraire de Bossuet prédicateur du roi.

Le 2 Février, respectant la douleur du prince, — si tant est que Louis XIV ait éprouvé un

chagrin très vif quand il perdit une mère dont les récriminations et ensuite les muets reproches lui étaient à charge, — Bossuet ne crut pas devoir lui adresser la parole comme il l'avait fait en 1662 ; le beau fragment d'oraison funèbre qu'il a placé à la fin de ce premier sermon est général et impersonnel. Il est évident néanmoins que Bossuet songeait au roi lorsque, dans la dernière partie de son discours, il insista sur la nécessité de « résister avec vigueur aux attraits des sens qui nous trompent. » Dans ce même discours, où après avoir parlé avec effusion de l'obéissance qu'on doit aux rois, il ravilit la puissance royale en disant qu'après tout, son plus grand effet se réduit à « faire mourir un mortel », il est allé jusqu'à dire : « Quelle raison a cet adultère, tant « de fois maudit par la loi de Dieu, qui entreprend « sur la femme de son prochain sans autre titre « que sa convoitise? » On comprend à la rigueur que le roi ne se soit pas soucié d'entendre souvent des vérités de cette nature, et qu'il ait pris le chemin de Compiègne pour ne pas assister aux trois prédications de la première semaine.

Quand il reparut, dans la chapelle de Saint-Germain, le dimanche 21 mars, Bossuet lui fit entendre un sermon sur *la Parole de Dieu*, sujet

traité par lui plusieurs fois déjà, et ce n'est peut-être pas pousser l'interprétation jusqu'à la subtilité de dire que Bossuet semble lui avoir reproché son absence quand il a, dans son deuxième point prononcé ces paroles : « Combien est éloigné de « la pratique celui qui s'ennuie de l'explication ! « Quand aura le courage de l'observer celui qui « n'a pas la patience de l'entendre ? Quand lui « donnera son cœur celui qui lui refuse jusqu'à « ses oreilles ? » Préméditées ou non, ces paroles étaient bien en situation après le voyage de Compiègne.

Le mercredi 24 mars, Louis XIV entendit à Saint-Germain l'admirable sermon *sur l'Honneur*, et s'il avait vraiment le sentiment des grandes beautés littéraires, il dut écouter avec ravissement les passages sur la vanité des grands, sur les rivalités des gens de lettres, sur la coquetterie des femmes, sur la dévotion mal entendue. Mais au milieu de ces développements d'une grâce charmante et d'une délicatesse exquise, se trouvaient, comme les épines au milieu des roses, d'autres passages qu'il écouta sans doute avec moins de plaisir, celui-ci par exemple : « L'im-« pudicité même, c'est-à-dire la honte même, que « l'on appelle brutalité quand elle court ouver-

« tement à la débauche, si peu qu'elle s'étudie à « se couvrir de belles couleurs de fidélité, de « discrétion, de persévérance, ne va-t-elle pas la « tête levée, ne semble-t-elle pas digne des « héros ? Ne perd-elle pas son nom d'impudicité, « pour prendre celui de galanterie ? Et n'avons-« nous pas vu le monde poli traiter de sauvages « et de rustiques ceux qui n'avaient point de « telles attaches ? »

En vain, l'orateur chercha ensuite un palliatif, et dans une apostrophe finale, il parla au roi de l'ardeur immense qu'il avait, pour la gloire de son règne ; le roi dut sortir de la chapelle le cœur ulcéré. C'est le lendemain même, aussitôt après vêpres et sans entendre le sermon, qu'il partit pour Versailles où il demeura vingt et un jours de suite [1]. L'abbé Lebarq, historien et éditeur des sermons, a supposé que Bossuet dut être mandé de Saint-Germain à Versailles pour y continuer sa prédication durant ces trois semaines ; cette conjecture n'est pas fondée. Le roi mécontent n'aurait pas osé congédier le prédicateur, mais il pouvait se dérober à la prédication ; ainsi fit-il en

1. Il revint à Saint-Germain le 30 mars pour recevoir solennellement l'ambassadeur de Savoie, mais il repartit le 3 avril, et ne fut de retour que le 15.

1666, ainsi fera-t-il durant l'Avent de 1669. En plein mois de décembre, à la suite d'un sermon non moins hardi prononcé alors par Bossuet, il quittera brusquement Saint-Germain pour se rendre à Versailles.

Mais l'étiquette, maîtresse absolue des rois et des princes, exigeait que Louis XIV passât la semaine sainte au milieu de la cour ; le roi revint donc de Versailles, et il entendit les trois sermons du dimanche des Rameaux, du Vendredi-Saint, et même du jour de Pâques, parce que la chapelle de Saint-Germain était privilégiée et tenait lieu de paroisse.

Le sermon *sur la Justice*, prononcé devant le roi, le jour de Rameaux, est fort beau sans doute, mais, à mon avis, il ne saurait être comparé au sermon de 1662, *sur les Devoirs des rois*. Il semble que Bossuet, fort embarrassé, se soit inspiré des belles réformes opérées tout récemment dans la législation française, et qu'il ait fait l'éloge de Colbert et de Pussort autant et plus que celui du roi. Sans doute il a complimenté Louis XIV au sujet de ses édits contre les duels ; mais dans son ensemble le sermon *sur la Justice* convient plutôt aux courtisans, pour lesquels il paraît bien avoir été fait. Peut-être néanmoins faut-il voir une

allusion aux malheurs de Fouquet, dont Louis XIV avait si fort aggravé la peine en l'incarcérant à Pignerol, dans le beau passage où Bossuet dit que la justice doit être tempérée par la clémence.

La Passion du Vendredi-saint est de même un discours d'un caractère très général ; mais pour qui donc l'orateur a-t-il ajouté fièvreusement à son brouillon ces derniers mots : « Ne faites point vos pâques par un sacrilège? »

Le 25 avril enfin, c'est-à-dire le jour de Pâques, Bossuet fit dans la chapelle de Saint-Germain, en présence du roi et de toute la cour, ce qu'on pourrait appeler un sermon d'adieux. Il ne se mit guère en frais, car il reprit purement et simplement le discours qu'il avait prononcé en 1661, chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques ; et la raison de ce choix, ce fut sans doute la véhémence de ce beau sermon. On y trouve en effet, et dès le début, des passages comme ceux-ci : « Cœur humain, vieux temple d'idoles, que « nous voulons renouveler aujourd'hui pour le « consacrer à notre Dieu, tu as été profané par le « culte immonde des fausses divinités : autant de « passions, autant d'idoles ; il faut effacer tous « les vestiges de ce culte irreligieux... Et vous « qui avez rompu, à ce que vous dites, cet atta-

« chement vicieux, pourquoi ce reste de com-
« merce ? pourquoi cette dangereuse complai-
« sance, restes malheureux d'une flamme mal
« éteinte ? Que je crains que le péché ne soit vivant
« encore, et que vous n'ayez pris pour la mort
« un assoupissement de quelques journées ! Mais
« quand vous auriez renoncé sincèrement et de
« bonne foi, vous n'avez pas achevé l'entier renou-
« vellement de votre cœur si vous ne détruisez
« pour toujours, jusqu'aux moindres vestiges de
« l'idolâtrie... O sainte pudicité ! venez donc aussi
« consacrer ce temple pour en empêcher la pro-
« fanation ! »

Enfin, dans la péroraison, Bossuet s'est adressé directement au roi. Que lui a-t-il dit avant de le quitter peut-être pour toujours ? Nous l'ignorons ; mais les quelques notes qu'il a jetées sur les marges de son brouillon sont très significatives, et comme on dit aujourd'hui bien suggestives.
« Je désire principalement votre entière conver-
« sion à Celui qui vous fait régner. Car encore
« que tant d'actions que le monde admire vous
« attirent devant les hommes d'immortelles lou-
« anges, Dieu juge par d'autres règles, et il y
« aura beaucoup à diminuer quand il faudra
« paraître à son tribunal et subir aussi la rigueur

« de son examen. Je souhaite donc, ô grand « roi... » Bossuet n'a pas achevé sa phrase ; maître de sa parole comme il l'était alors, il n'avait pas besoin de tout écrire ; mais la fin du discours devait être relative à cette « entière conversion » que le prédicateur souhaitait ardemment, sans pouvoir l'espérer, quand il abandonna la chaire de Saint-Germain. Mademoiselle de Blois, fille de La Vallière, naquit le 2 octobre de cette même année 1666.

3° Bossuet de 1666 à 1669 ; l'Avent de Saint-Germain.

Une fois le Carême de Saint-Germain terminé, l'abbé Bossuet reprit tristement le chemin de la Lorraine, et comme en 1662, Louis XIV l'oublia ou feignit de l'oublier. Ce n'est pas lui, c'est la reine Marie-Thérèse qui demanda au grand doyen de Metz de prononcer à Paris, le 18 janvier 1667, dans l'église des Carmélites, une oraison funèbre de la reine-mère, et cette oraison funèbre, un chef-d'œuvre à coup sûr, est à jamais perdue, parce que le roi n'a pas témoigné le désir de la connaître. De 1666 à 1669, Bossuet et Louis XIV

semblent avoir été absolument étrangers l'un à l'autre. Bossuet prêcha beaucoup durant ces trois années, à Metz ou à Paris, à Dijon même en 1668, devant le prince de Condé, et il prononça plus de cinquante sermons, allocutions ou conférences dont il ne reste pas le moindre vestige. Ce grand orateur faisait si peu de cas de la gloire littéraire qu'il n'avait encore imprimé qu'un petit ouvrage de controverse, la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri*. Ses plus admirables sermons, il les gardait en portefeuille, à l'état de brouillons indéchiffrables pour tout autre que lui, et parce qu'ils pouvaient encore servir à l'occasion.

Il les utilisa en 1668, lorsqu'il prêcha l'Avent dans l'église de Saint Thomas du Louvre, et il se produisit alors un petit fait dont les conséquences devaient être incalculables. Parmi les auditeurs les plus assidus, il s'en trouvait un qui attirait tous les regards, un ancien calviniste que n'avaient pu ébranler les sollicitations du roi et ses offres les plus séduisantes : c'était l'illustre Turenne. Converti naguère par Arnauld, Nicole et Bossuet, il avait abjuré le protestantisme le 23 octobre précédent, et il venait écouter des instructions que le prédicateur avait composées pour le confirmer dans la foi. Louis XIV fut ravi de cette conversion

qui comblait son vœu le plus cher, et ne pouvant faire accepter à Turenne l'épée de connétable, il témoigna sa joie en distribuant aux parents du maréchal et à ceux qui l'avaient ramené au catholicisme, les titres et les honneurs. L'abbé d'Albret, neveu de Turenne, reçut à vingt sept ans le chapeau de cardinal, objet de ses convoitises ; Arnauld et Nicole ne furent point récompensés, parce qu'aux yeux de Louis XIV, même après la paix de Clément IX, rien ne pouvait laver un homme du soupçon de jansénisme.

Quant à Bossuet, il ne se vanta pas, et ne demanda pas la moindre récompense; mais la reconnaissance de Turenne et la voix publique le désignèrent comme le principal auteur de cette conversion, comme le vainqueur du héros invincible, et Louis XIV, malgré ses préventions et ses rancunes, résolut de nommer le grand doyen de Metz au premier évêché qui viendrait à vaquer. Ainsi Bossuet devint évêque, sans avoir fait ou fait faire la moindre démarche, parce que Louis XIV avait besoin de lui pour ce qu'il considérait comme la grande pensée et la grande œuvre de son règne. Le monarque adultère, doublement adultère même en 1668, n'en était pas moins le roi très chrétien, le fils aîné de l'Église, et il s'ima-

gina toute sa vie qu'il pourrait se faire bien venir de l'Éternel et fléchir le souverain juge s'il rendait au catholicisme de grands et signalés services. Il aimait, comme on l'a dit maintes fois, à faire pénitence sur le dos des protestants et des jansénistes ; mais en 1668 la paix de Clément IX l'empêchait de pousser à bout les gens de Port-Royal, et l'ardeur de sa pénitence n'eut pour objet que les protestants. Il respectait encore l'édit de Nantes et la paix d'Alais, et il laissait aux réformés l'exercice de leur culte ; mais l'extinction totale du protestantisme français n'en était pas moins son idée fixe, son rêve, ou si l'on veut sa chimère. Or ce rêve irréalisable était depuis longtemps celui de Bossuet, qui aurait versé avec joie jusqu'à la dernière goutte de son sang pour ramener au bercail tant de brebis égarées. Son élévation soudaine à l'épiscopat, décidée en principe dès la fin de 1668, ne s'explique pas autrement. Ce n'est point l'orateur sublime, c'est moins encore le prédicateur courageux, c'est le controversiste de premier ordre, le convertisseur qui faisait des miracles, que Louis XIV a voulu appeler à son aide en lui donnant, grâce à l'épiscopat, une autorité que n'aurait pas eue un simple prêtre.

Le 8 septembre 1669, alors qu'il se trouvait,

après un sermon de vêture, chez l'évêque de Meaux, Dominique de Ligny, Bossuet apprit par un courrier exprès, que lui envoya le roi, sa nomination au siège de Condom, et presque aussitôt il fut retenu pour prêcher l'Avent dans la chapelle du Louvre. Sur ces entrefaites, la veuve de Charles Ier, Henriette de France, vint à mourir, le 10 septembre, et la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, pria l'évêque nommé de Condom de prononcer l'oraison funèbre qui devait faire partie, le 26 novembre, d'un service de quarantaine célébré à Chaillot. Comme en 1666, la cour en deuil quitta Paris pour Saint Germain, et c'est là que le 1er novembre 1669, jour de la Toussaint, et ensuite le 1er décembre, Bossuet et Louis XIV se retrouvèrent en face l'un de l'autre.

Qu'était devenu le roi, depuis le sermon du jour de Pâques 1666, le dernier qu'il eût entendu de la bouche de Bossuet ? Il s'était couvert de gloire ; il avait conduit avec le succès que l'on sait la guerre dite de Dévolution ; il avait su se modérer lui-même ; il avait conclu la paix d'Aix-la-Chapelle, et c'est avec justice que la France recon-

naissante lui avait donné le nom de Louis le Grand. L'année 1669 est peut-être la plus belle année du règne. Mais la médaille avait son revers : on pouvait déjà reprocher à Louis son orgueil intolérable, son amour du faste, ses prodigalités inouïes, et plus que tout cela son mépris de toute espèce de contrainte. Il ne cessait de répéter qu'il ne voulait pas être gêné, et le jour où il n'eut plus besoin de ménager la reine-mère, il se plaça résolument au-dessus de toutes les lois civiles ou morales. Il fit Mademoiselle de La Vallière duchesse par des lettres patentes où les vertus de cette jeune personne étaient énumérées cyniquement ; il reconnut sa fille et légitima son fils le comte de Vermandois ; il fit plus encore, et c'est en 1668 qu'éclata la passion du roi pour l'altière marquise de Montespan. Le mari trop peu complaisant fut exilé, une fille naquit en 1669, et le duc du Maine devait naître trois mois après l'Avent de cette année-là. Le scandale était donc à son comble lorsque Louis XIV, qui avait impatiemment supporté le joug d'une prédication jugée trop évangélique, invita Bossuet à prêcher à nouveau devant lui. Le roi espérait-il que trois années d'absence, — on pourrait dire d'exil, — auraient diminué le zèle du prédicateur ? Se dit-il

que le nouvel évêque de Condom imiterait dans la chaire la conduite de l'archevêque de Paris, qui, après avoir autrefois excommunié tous ceux qui joueraient ou verraient jouer Tartuffe, n'avait pas soufflé mot lorsque le roi en autorisa la représentation ? Si Louis XIV avait fait un calcul de ce genre, il ne devait pas tarder à être détrompé : les sermons de l'Avent de Saint Germain ne sont ni moins forts ni moins audacieux que ceux des stations précédentes.

Si l'on prend la peine de lire ou de relire à leur date, dans l'édition Lebarq, les sermons de 1669, la démonstration est claire ; quelques brèves citations suffiront pour lui donner toute la force de l'évidence. Le sermon de la Toussaint, séparé des autres par les trente jours du mois de novembre, est très modéré dans la forme, et le roi ne put s'en offenser ; mais celui du 1er décembre débute par un cri de guerre : « Fasse Celui pour « qui je parle que j'annonce avec tant de force ses « menaces et ses jugements, que ceux qui dorment « dans leurs péchés se réveillent et se convertis- « sent ! »

La suite répond au commencement, témoin ce passage du premier point où nous voyons Bossuet accuser Louis XIV d'athéisme tout simplement.

« Vous ne comptez donc pas parmi les « voyants Celui qui habite aux cieux ?.... Et « cependant, sous ces yeux si vifs, sous ces regards « si perçants, vous jouissez sans inquiétude du « plaisir d'être caché[1] ; vous vous abandonnez à « la joie, et vous vivez en repos parmi vos « délices criminelles, sans songer que celui qui « vous les défend et qui vous en a laissé tant « d'innocentes, viendra quelque jour troubler vos « plaisirs, d'une manière terrible, par les rigueurs « de son jugement, lorsque vous l'attendrez le « moins. N'est-ce pas manifestement le compter « pour rien, et dire en son cœur insensé : Il n'y « a point de Dieu ?.... Que ces femmes infidèles « et ces hommes corrompus et corrupteurs se « couvrent eux-mêmes, s'ils peuvent, de toutes « les ombres de la nuit ; que ceux qui s'entendent « si bien pour conspirer à leur perte enveloppent « leurs intelligences déshonnêtes dans l'obscurité « d'une intrigue impénétrable ; ils seront décou- « verts au jour arrêté ; leur cause sera portée « devant le tribunal de J-C., où leur conviction « ne pourra être éludée par aucune excuse, ni « leur peine retardée par aucunes plaintes. »

1. Il y a bien le singulier sur le manuscrit autographe.

Il en est partout de même dans ce sermon vraiment effrayant, qui dut troubler ou irriter profondément les auditeurs. On y lit encore ce passage, inspiré de la manière la plus évidente par le souvenir des stations antérieures : « Songez à vos « premières chûtes : votre cœur vous frappait « alors. *Percussit cor David eum*. Vous périssiez, « mais souvent vous versiez des larmes sur votre « perte, et vos tristes funérailles étaient du moins « honorées de quelque deuil. Maintenant, vous « paraissez confirmé (*sic*) dans votre crime ; les « saints avertissements ne vous touchent plus ; « les sacrements vous sont inutiles. Craignez « enfin, Chrétiens, que Dieu ne vous livre au sens « réprouvé, et que votre âme ne devienne un « vaisseau cassé et rompu qui ne puisse plus « contenir la grâce. » Rien n'y manque, les deux singuliers du manuscrit sont très significatifs, et que dire de l'allusion latine à David amant de Bethsabée ? Ou bien l'orateur ne saisissait pas la portée de ses paroles, et il faudrait s'étonner de sa niaiserie, ou bien il avait pesé toutes ses expressions, et il faut convenir qu'il était singulièrement audacieux, La banalité du compliment au roi qui termine ce discours ne fait que mieux ressortir la véhémence des reproches dont il est rempli.

Même vivacité dans le discours qui suivit, dans ce magnifique sermon *sur la Divinité de la religion* qui est peut-être le chef-d'œuvre de la prédication de Bossuet. Toute la fin du discours, dirigée contre les pécheurs qui font « d'un repentir douteux le motif d'un crime certain, » visait directement le nouveau David, et il semble bien que cette fois encore, comme en 1666, il ait regimbé sous l'aiguillon. Nous connaissons en effet par la *Gazette de France* un fait singulier qui se produisit le 15 décembre, jour de sermon. Le roi partit à midi pour Versailles ; la reine et la duchesse d'Orléans l'y rejoignirent quelques heures plus tard, après le sermon. S'il était permis de faire œuvre d'imagination quand on écrit l'histoire, on pourrait dramatiser les choses et reconstituer la scène d'intérieur qui a dû se passer à Saint Germain ce jour-là, au cœur de l'hiver. Le roi ne voulait absolument pas entendre le prédicateur, et c'est peut-être alors qu'il s'écria : « Je veux bien prendre ma part d'un sermon, je ne veux pas qu'on me la fasse ! » Les deux princesses au contraire ne croyaient pas devoir s'associer à cette manifestation, et Marie Thérèse, l'épouse outragée, tenait à ne rien perdre d'une prédication si forte.

Bossuet ne prêcha donc pas devant le roi le

15 décembre, mais il le revit dans la chapelle royale le dimanche 22 et le mercredi 25, et il lui fit entendre, il lui infligea des paroles comme celles-ci : «... Aujourd'hui dans le bain de la pénitence, « et demain dans nos premières ordures ; aujour- « d'hui à la sainte table avec J-C., et demain avec « Bélial et dans toutes les corruptions du monde : « peut-on faire un plus grand outrage au chris- « tianisme ? Ce n'est pas ainsi que nos pères nous « ont parlé des rechûtes. Un saint concile d'Es- « pagne dit que la rechûte fait un jeu profane « et un sacrilège amusement de la communion, « etc., »

Je ne crois pas devoir insister davantage, car il faut éviter d'avoir trop complètement et trop longuement raison ; et puisque l'Avent de 1669 a mis fin aux prédications de Bossuet sermonnaire, puisque les chaires parisiennes ne devaient plus connaître sa voix qu'à de très rares intervalles, il est temps de tirer la conclusion de la première partie de ces études. Durant les sept années qui se sont écoulées entre le premier sermon du Louvre et le dernier sermon de Saint Germain, Bossuet n'a pas adressé à Louis XIV ou aux grands de la cour une seule parole qui puisse le faire accuser d'ambition ou lui mériter

les épithètes flétrissantes de flatteur et de courtisan. Toujours désintéressé, toujours modeste, il s'est inspiré uniquement de ses devoirs de prêtre, et de prêtre formé à l'école de Saint Vincent de Paul. Orateur déjà célèbre, il n'a pas voulu développer en chaire, à grand renfort de rhétorique, des lieux communs de théologie, d'histoire religieuse ou de morale ; il a cru que son Dieu exigeait de lui tout autre chose. Loin de faire sa cour en chaire, ce qu'il eût considéré comme un crime, il a cherché à éclairer ses illustres auditeurs, à les ramener surtout dans les sentiers de la vertu quand il a vu qu'ils s'en écartaient. De là tant de sermons sur les sujets les plus austères ; de là aussi tant d'observations, tant de conseils, tant d'objurgations, tant de reproches et tant de menaces.

Le résultat fut celui que le prédicateur avait prévu sans doute : on ne suivit pas ses conseils, on ne s'effraya pas de ses menaces, et surtout on lui sut mauvais gré de ce qu'on appelait son intolérance et son indiscrétion. Cet orateur sublime, auquel la voix publique promettait l'épiscopat dès 1662, devint évêque en 1669, à quarante deux ans, et uniquement parce que Louis XIV avait besoin de lui pour combattre les protestants et pour les

ramener par la persuasion, si la chose était possible, dans le giron de l'Église romaine. Bientôt même le roi crut devoir l'attacher à sa personne pour huit ou dix ans, et il le fit précepteur du dauphin, si bien que le nouvel évêque, au lieu d'aller s'ensevelir tout vivant dans un petit diocèse de Gascogne, devint le témoin de la vie publique et privée de Louis XIV, le confident de quelques unes de ses pensées, parfois même son conseiller et son guide. Il ne parlera plus en public, mais il agira, et c'est dans ce rôle tout à fait nouveau pour lui que nous devons considérer et juger Bossuet évêque et précepteur du dauphin.

Bossuet évêque de Condom et précepteur du dauphin

(1670-1681)

Bossuet fut nommé précepteur dans les premiers jours de septembre 1670, avant même d'avoir été sacré, et il prêta serment en cette qualité le 23 septembre, deux jours après son sacre. Il avait été choisi spontanément par Louis XIV, alors qu'il y avait près de cent candidatures pour un poste si envié, et qu'il ne s'était pas mis sur

les rangs. Le duc de Montausier, gouverneur du jeune prince depuis deux ans déjà, s'était flatté de faire nommer Daniel Huet, le futur évêque de Soissons et ensuite d'Avranches, grand ami des Jésuites ; mais il s'était vu forcé de présenter au roi une liste de trois noms. Huet figurait en tête, comme le plus digne ; après lui venaient par ordre de mérite Gilles Ménage et l'abbé Bossuet ; Montausier espérait bien évincer ce dernier. Il faut avouer que le choix de Louis XIV fait honneur à son bon sens, car on ne se représente pas un pauvre enfant de neuf ans instruit par des érudits ou par des pédants tels que Huet et Ménage. Bossuet est accusé de n'avoir pas fait de lui un grand prince, que serait devenu le dauphin sous la férule de Vadius ?

Le nom de Bossuet avait d'ailleurs été mis en avant dès 1665, lorsqu'il fut question de tirer le jeune prince des mains des femmes et de lui donner à la fois un gouverneur et un précepteur. L'intrigue avait alors fait triompher un incapable, le président de Périgny, et Bossuet n'eut pas à s'en attrister, car suivant toute apparence il ne sut même pas qu'il avait été proposé. C'est le cas de mettre en lumière certain mémoire secret adressé au roi par le propre frère de Colbert,

évêque de Luçon depuis 1661, auquel on avait demandé une liste de sujets présentables. Les détracteurs de Bossuet se gardent bien de citer ce mémoire, et ils affectent même d'en ignorer l'existence, bien qu'il ait été publié il y a plus de cinquante ans. Disciples de Sainte-Beuve, ils pensent comme lui qu'il ne faut jamais attaquer Bossuet en face, c'est dangereux. Il faut le laisser passer, et même le saluer respectueusement au passage ; on pourra ensuite le frapper par derrière, et « lui tirer dans le dos », comme disait Sainte-Beuve. Ils ont fait et font aujourd'hui encore grand bruit de certain rapport de police, daté de 1663, dans lequel le dénonciateur anonyme dépeignait Bossuet de la manière suivante : « Attaché aux Jésuites et à ceux qui peuvent « faire sa fortune, plutôt par intérêt que par incli-« nation, car naturellement il est assez libre, fin, « railleur, et se mettant au-dessus de beaucoup « de choses. — Ainsi, lorsqu'il verra un parti qui « conduit à la fortune. il y donnera, quel qu'il « soit, et il pourra servir utilement[1] ». Attaché aux Jésuites ! Bossuet cachait bien son jeu, car les

1. Cité par Sainte-Beuve dans un article sur Eugène Gandar, *Nouveaux lundis*, tome XII, p. 395.

Jésuites ne s'en sont jamais aperçus ; ils ont toujours été, ils sont encore ses plus grands ennemis. La petite note anonyme de 1663 se détruit elle-même, elle est par trop absurde.

Mais le jugement porté par le frère de Colbert est sur un tout autre ton. « L'abbé Bossuet, dit-il, « docteur de la maison de Navarre, fait paraître son « esprit dans sa manière de prêcher, qui en « demande beaucoup pour être soutenue comme « il la soutient. Il prêche une morale austère, mais « qui est bien chrétienne. Ceux qui le connaissent « disent qu'il vit comme il prêche. Il m'a paru en « toutes occasions avoir beaucoup d'esprit, et je « sais qu'il a bien de la vertu. Sa physionomie ne « trompe pas ; car elle est fort spirituelle : il a « l'air modeste, gai et revenant, enfin je n'ai rien « vu en lui que de bon[1] ». Quiconque a regardé attentivement, je ne dis pas le Bossuet du musée du Louvre, mais celui qu'on attribue à Mignard et celui de Rigaud qui est à Florence, dira que c'est bien là son portrait, et que le pieux évêque de Luçon l'avait admirablement jugé. Quarante ans plus tard, Saint-Simon ne le jugera pas autrement.

1. Floquet, *Études sur Bossuet* (1855). — Tome III, p. 3 et suiv.

En 1670, Madame de La Fayette écrivait au compétiteur de Bossuet, à Daniel Huet lui-même : « C'est le plus honnête homme, le plus doux et le plus franc qui ait jamais été mis à la cour[1]. »

Il ne saurait être question d'apprécier ici le rôle de Bossuet éducateur, d'autant plus qu'entre le maître et l'élève, comme entre le précepteur et le roi, se trouvait un personnage d'importance, le gouverneur, le duc de Montausier. C'est lui qui dirigeait l'éducation du jeune prince ; c'est lui qui rendait compte au roi son père de ses moindres faits et gestes, de ses études mêmes ; le précepteur ne pouvait que marcher dans le sillage du gouverneur. Si le dauphin n'a pas été suffisamment bien élevé par ceux qui étaient chargés de son éducation, c'est à Montausier que doit en revenir la responsabilité. D'ailleurs cette responsabilité est singulièrement atténuée par la situation même dans laquelle se trouvait le dauphin. Plus jeune que son père de vingt trois ans

1. Lévesque et Urbain : *Correspondance de Bossuet*, I, 210.

à peine, il ne devait pas être considéré comme l'héritier probable d'un roi qui était si jeune et d'un tempérament si vigoureux. On disait de lui, et non sans apparence de raison : « Fils de roi, père de roi, jamais roi. » Il était donc destiné à n'avoir aucune influence à la cour ; il ne pouvait protéger personne. S'il avait, comme il le fit un jour, déployé de sérieuses qualités, militaires ou autres, on lui aurait démontré, et on n'y manqua pas en cette occasion, que l'on n'avait pas besoin de lui et que son heure n'était pas encore venue. Cette heure ne devait jamais venir : il était condamné à l'inutilité, à l'indifférence, à l'apathie et à la mort prématurée.

Mais le précepteur, par cela même qu'il suivait la cour en tous lieux, avait évidemment l'occasion de parler au roi. Le roi de même pouvait avoir à parler au précepteur qu'il avait fait prince de l'Église ; il dut même, comme on le verra bientôt, le consulter sur des questions de politique religieuse, voire sur les affaires de sa conscience. Mais Bossuet se tenait toujours sur la plus grande réserve ; il n'allait pas sur les brisées du confesseur, de l'archevêque de Paris, du grand aumô-

nier, des prédicateurs de la cour. Ce n'est pas lui qui, de son autorité privée, en se déguisant par une déclaration mensongère, aurait écrit à Louis XIV une lettre anonyme comme celle dont le brouillon autographe a été trouvé dans les papiers de Fénelon. Bossuet précepteur ne prêchait plus, si ce n'est dans de très rares occasions, quatre ou cinq fois peut-être en dix ans; et il ne se croyait pas le droit de dire au monarque, dans la salle de travail du dauphin ou dans les salons de Versailles, ce qu'il lui avait dit autrefois dans la chaire. Mais si le roi s'intéressait aux études de son fils, s'il assistait à quelques unes des leçons que Bossuet faisait sur l'histoire de France, il put entendre de bonnes vérités, et prendre sa part des enseignements moraux qui étaient donnés au jeune prince. L'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, a raconté à ce sujet une anecdote qui ferait grand honneur au roi si elle était bien authentique. Il a dit que Bossuet parlant un jour à son élève, en présence de Louis XIV, de certain roi de France qui s'était déshonoré par le scandale de ses adultères, le roi se leva brusquement et dit à son fils : « Défendez-vous à jamais de ces coupables entraînements, de ces engagements malheureux, et gardez-vous bien de suivre en cela mon exemple.

Je voudrais, — et il secouait convulsivement son bras droit, — qu'il m'en eût coûté ce bras, et avoir eu la force de résister à un si déplorable penchant[1]. »

Deux ou trois fois seulement, durant les années de préceptorat, Bossuet fut amené à parler fortement au roi, et il est bon d'examiner sa conduite en ces circonstances. Ce que l'histoire a retenu pourra nous édifier sur ce qui est demeuré secret. Il ne saurait être question ici de l'entrée de La Vallière chez les Carmélites ; on sait pourtant que Bossuet fut le guide et le soutien de cette admirable femme, et qu'il conseilla non seulement l'éloignement de la cour et la retraite, mais même la claustration, la réclusion dans la plus austère des communautés. Transformer une duchesse en carmélite, revêtir de bure la mère de princes et de princesses du sang royal, ce n'était assurément pas, au siècle de Louis XIV, une manière de faire sa cour. L'entrée de La Vallière au couvent du faubourg Saint-Jacques souleva des tempêtes, a dit Bossuet lui-même. Il devait prêcher le sermon de vêture en 1674, il en fut empêché par un voyage de la cour en Bourgogne, et La Vallière

1. Ledieu, cité par Floquet, IV, 497.

le regretta, disant à cette occasion qu'il était un homme admirable par sa bonté, son esprit, et son amour de Dieu. Il prêcha le sermon de profession le 4 juin 1675, et il trouva moyen, grâce à son exquise délicatesse et au sentiment des convenances qui l'a toujours caractérisé, de n'être pas « aussi divin » que l'auraient souhaité Madame de Sévigné, et avec elle les gens de cour, toujours avides de petits scandales. Il se perdit dans les généralités, disent ceux qui ne savent pas lire, qui ne voient pas que le sermon est précisément pour La Vallière seule, à l'exclusion de tous ceux qui l'entouraient.

L'affaire Montespan (1675)

Si Bossuet fut très réservé ce jour-là, s'il évita de faire la moindre allusion au passé, c'est qu'alors même il était mêlé de la manière la plus directe à une affaire de cour d'une haute gravité. Il venait de séparer Louis XIV de Madame de Montespan ; il faisait les derniers efforts pour rendre définitive une rupture qu'il avait amenée cinquante jours auparavant. Quelques détails circonstanciés sont ici nécessaires, car cette affaire de 1675 est comme

la clef de voûte de toutes les discussions relatives au caractère de Bossuet et à son attitude en face de Louis XIV.

Au commencement du mois d'avril 1675, durant la semaine sainte, Madame de Montespan, mère de sept enfants dont cinq étaient issus d'un commerce doublement adultère, se mit en tête d'accomplir ce qu'on appelle le devoir pascal. Elle aspirait au titre de bonne chrétienne, elle était dévote à sa manière, scrupuleuse même et singulièrement formaliste. Pour rien au monde elle n'aurait fait gras un jour d'abstinence, et voyant les gens s'en étonner elle leur disait : « Eh quoi ! parce que je viole quelques commandements, dois-je les violer tous? » Voulant donc obéir aux troisième et quatrième commandements de l'Église, elle s'en fut trouver au confessionnal un prêtre de Versailles, un simple vicaire nommé Lécuyer, et après avoir fait connaître ses péchés elle en demanda, selon la formule consacrée, pénitence et absolution. Mais le vicaire, — ce n'était pas un jésuite, — se souvint des prescriptions du rituel relatives aux pécheurs publics et scandaleux, et il refusa l'absolution demandée. L'altière marquise, qui n'était pas habituée à de semblables refus, sortit furieuse, et elle prétendit obtenir du curé ce

que lui déniait abusivement le petit vicaire. Louis XIV prit fait et cause pour elle ; il manda sur le champ le curé de Versailles et se plaignit hautement ; mais à sa grande stupéfaction le curé déclara que l'abbé Lécuyer avait fait son devoir, qu'il approuvait sa conduite et qu'il maintenait la privation de sacrements.

C'est alors que le roi, se berçant de je ne sais quelle illusion, établit l'évêque de Condom juge de cet étrange conflit. Bossuet n'hésita pas un seul instant : il loua la façon d'agir du vicaire et du curé, et il parla si fortement à Louis XIV que Madame de Montespan fut immédiatement éloignée de la cour. Poussé dans ses derniers retranchements par le précepteur de son fils, le roi protesta même que ce n'était pas là, comme les années précédentes, une séparation de quelques jours, un semblant de conversion ; il promettait « à Dieu et au monde », ce sont ses propres expressions rapportées par Bossuet, qu'il ne retomberait plus à l'avenir dans le péché de David. Il demanda même à Bossuet de se constituer son directeur de conscience, de lui prodiguer, de vive voix et par écrit, les consolations, les exhortations, les encouragements. Ne se sentant pas assez fort pour supporter un éloignement définitif, il

demanda qu'on lui permît de laisser revenir la mère de ses enfants, l'une des grandes dignitaires de la cour, et il promettait de ne la voir qu'en public, jamais seul à seule. Bossuet vit le danger et refusa ; « il soutint fortement, dit un auteur qui n'est pas suspect, Antoine Arnauld, que cela ne se pouvait pas, que c'était s'exposer à un péril évident de retomber, et que rien n'était plus contraire à toutes les lois de l'Église que cette permission [1]. » Quelques semaines s'écoulèrent, et Madame de Montespan ne reparaissait pas à la cour ; Bossuet s'enfermait chaque jour avec le roi et le confirmait dans les bonnes résolutions qu'il lui avait fait prendre. Ensuite Louis partit pour se rendre à l'armée, et il pria Bossuet de ne pas l'abandonner durant son absence.

De là ces deux lettres si justement admirées qui font tant d'honneur à l'homme qui les a écrites. La première fut envoyée dans les derniers jours de mai 1675 ; le roi, qui prenait part à la campagne de Flandre, était séparé de Madame de Montespan depuis cinquante jours, et il se proposait de faire ses dévotions à la Pentecôte. La

1. *Lettre du 9 janvier 1694*, Œuvres complètes, tome III, p. 723.

lettre que lui adressa Bossuet est d'une convenance parfaite, et ce directeur expérimenté n'omet rien de ce qu'il fallait dire en pareille circonstance : on voit qu'il veut attaquer le péché jusque dans sa racine. Voici en effet ce que nous lisons à la fin de cette lettre si simplement courageuse : « Je vois, autant que je puis, Madame de Montes-« pan, comme Votre Majesté me l'a commandé. « Je la trouve assez tranquille, elle s'occupe beau-« coup aux bonnes œuvres, et je la vois fort tou-« chée des vérités que je lui propose, qui sont les « mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Dieu « veuille vous les mettre à tous deux dans le fond « du cœur et achever son ouvrage, afin que tant « de larmes, tant de violences, tant d'efforts que « vous avez faits sur vous-mêmes ne soient pas « inutiles. » N'est-il pas curieux de voir Bossuet s'attaquer pour ainsi dire à Madame de Montespan au moment même où il mettait la dernière main au discours qui allait pour ainsi dire sceller la pierre sépulcrale de Louise de La Vallière, ensevelie toute vivante chez les Carmélites ? Mais que dire de ces derniers mots : « tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts ? » On voit que la lutte avait été vive, et que Bossuet ne se croyait pas encore sûr de la victoire. Il joignait à sa lettre

quelques conseils pour la conscience d'un roi, et il leur donnait pour base l'amour de Dieu, chose absolument nouvelle pour Louis XIV, car il avoua que ses confesseurs ne lui en avaient jamais parlé.

Nouvelle lettre le 10 juillet, plus belle encore et plus vive que la précédente. Bossuet y rappelle au prince ses engagements solennels, « la haute profession qu'il a faite de vouloir changer dans sa vie ce qui déplaisait à Dieu. » Il y prend en main avec une vigueur extraordinaire la cause du peuple, écrasé d'impôts et foulé par les gens de guerre dont il énumère les désordres, « les injustices et les pilleries. » Il lui propose alors l'exemple de son aïeul Henri IV, et là se trouve, après la peinture si justement admirée de la désolation des Français en 1610, à la mort d'un si bon roi, ce passage caractéristique : « S'il avait ôté de sa « vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer, « sa gloire serait accomplie, et on pourrait le pro- « poser comme le modèle d'un roi parfait. » Enfin ce n'est pas par inadvertance que Bossuet fait intervenir Saint-Paul, « qui oblige les rois à « faire vivre les peuples, autant qu'ils peuvent, « doucement et paisiblement, en toute sainteté et « chasteté. »

Il n'est pas question de Madame de Montespan dans cette lettre du 10 juillet, et pour cause ; la rusée marquise s'était jouée de la candeur de Bossuet, et elle n'était plus en posture de le craindre. Elle avait feint de l'écouter au début, mais alors même elle était exaspérée contre lui, et elle cherchait les moyens de le perdre. Elle avoua, longtemps après, qu'en 1675, elle avait fait faire sur la vie privée du prélat une enquête de police approfondie. Heureusement pour lui et malheureusement pour elle, on ne découvrit rien, absolument rien ; car en 1675, comme au temps du rapport confidentiel de l'évêque de Luçon, en 1665, il menait la vie la plus régulière, la plus innocente et la plus sainte. Elle imagina donc un moyen de le réduire au silence, ou du moins à l'impuissance. Bossuet s'opposait à son retour au nom des lois de l'Église ; l'archevêque de Paris et le Père La Chaise interprétèrent plus humainement ces mêmes lois de l'Église, et ils jugèrent que Madame de Montespan pouvait reparaître à la cour. On se garda bien de faire connaître à Bossuet cette étrange décision, bien digne du scandaleux Harlay de Chanvallon et de son associé le confesseur jésuite ; mais c'était une affaire réglée depuis un mois lorsque Bossuet écrivit au

roi l'admirable lettre du 10 juillet. Le retour de la marquise était irrévocablement décidé, et en attendant que le roi revînt de l'armée, le complaisant Colbert avait ordre de ne rien refuser à la favorite, d'aller même au-devant de ses désirs. Il mit à sa disposition, pour l'achèvement du château de Clagny, des sommes immenses ; il acheta des orangers à des prix fabuleux ; il fit travailler pour elle jusqu'à douze cents ouvriers à la fois. Le 21 juillet, jour marqué pour le retour du roi, Madame de Montespan reprit triomphalement le chemin de Versailles.

On peut juger de la désolation de Bossuet à cette nouvelle inattendue ; il crut pourtant devoir faire une dernière tentative, et suivant le mot de Saint-Simon, « il osa poursuivre le roi qui lui échappait ». Il sauta donc dans son carrosse, et alla de toute la vitesse de ses chevaux, de ses haridelles plutôt, jusqu'à Luzarches, à huit lieues de Versailles ; c'est là que le roi et sa suite faisaient leur dernière halte. Bossuet se mit sur le passage de Louis, les yeux remplis de larmes, mais le monarque ne lui laissa pas le temps de se reconnaître, et il lui dit, avec une brusquerie affectée : « Ne me dites rien, Monsieur, j'ai donné mes ordres, ils devront être exécutés ». Ils le furent si

bien que la marquise reprit peu à peu la situation que l'affaire de Pâques lui avait fait perdre ; trois enfants, dont le comte de Toulouse, vinrent au monde après 1675.

Voilà, dans toute sa simplicité, le récit des efforts tentés par Bossuet pour empêcher Louis XIV de scandaliser son peuple et de se déshonorer aux yeux de l'histoire. Il a été vaincu parce qu'il n'entendait rien aux ruses et aux hypocrisies de la vie des cours. Il a cru naïvement ce qu'on lui disait, ce qu'on lui écrivait même de part et d'autre ; rien n'empêche d'admettre, comme on l'a prétendu, qu'il a transmis à Madame de Montespan des billets doux, des protestations d'amour qu'il croyait être des lettres d'adieu et des ordres d'exil. Mais de là à dire que le précepteur du dauphin pactisait avec l'adultère et qu'il se chargeait de réconcilier le roi et sa maîtresse, il y a un abîme : Chateaubriand est inexcusable d'avoir écrit cette infamie. Convient-il donc de dire, en racontant plaisamment une histoire si triste, que Bossuet « sublime de loin, se faisait petit dès qu'il se trouvait, dans le privé, face à face avec la majesté royale[1] ? » Dans le cas présent, c'est

1. Bossuet, *Textes choisis et commentés*, par Henri Brémond, tome II, p. 192.

l'évêque qui est véritablement majestueux, à la manière de Saint-Ambroise, comme l'a si bien vu Saint-Simon, tandis que le roi, qui joue au plus fin et qui fait l'hypocrite, s'abaisse à des petitesses, à des subterfuges et à des roueries indignes d'un honnête homme, dignes tout au plus de don Juan et des héros de Molière.

L'affaire de Beauvais en 1679 ; Bossuet et les Jansénistes.

L'histoire ne dit rien des relations de Louis XIV et de Bossuet précepteur après ce qu'on pourrait appeler l'affaire Montespan. Évidemment, le roi ne demanda pas à reprendre les conférences quotidiennes et secrètes d'avril-mai 1675, et il ne se fit pas écrire des lettres comme celles de mai et de juillet. Bossuet, de son côté, n'avait pas qualité pour fulminer des anathèmes, puisqu'il avait été désavoué par l'archevêque de Paris et par le Père confesseur. Le précepteur s'appliqua de plus en plus à l'instruction de son élève et à son éducation religieuse et morale, et certainement le roi n'eut garde d'assister aux leçons d'histoire de France où il était question des derniers Valois.

C'est seulement en 1679, lors de la vacance du siège épiscopal de Beauvais, que nous retrouvons Louis XIV et Bossuet en face l'un de l'autre. Les faits sont peu connus et ils méritent d'être mis en lumière, car on verra à ce propos quelle a été l'attitude de l'évêque en présence du roi quand il était question du jansénisme.

Tout le monde sait que Louis XIV a toujours eu en horreur Port-Royal et ses adeptes ; on était sûr de lui faire sa cour en daubant devant lui ces gens-là. Aux yeux de ce prince, écrivait Racine à Madame de Maintenon, « un janséniste était tout ensemble un homme de cabale et un homme rebelle à l'Église ». Ses préventions étaient si fortes qu'après avoir refusé un poste de confiance à un seigneur réputé janséniste, il le lui accorda sans hésiter quand on lui eût assuré que ce seigneur, loin d'appartenir à la secte maudite, ne croyait pas en Dieu. Or, au mois de juillet 1679, l'évêque de Beauvais, Choart de Buzenval, vint à mourir après vingt-huit années d'épiscopat. C'était un prélat d'une éminente vertu, un des quatre qui s'opposèrent longtemps à la signature du formulaire, et qui encouragèrent à la résistance les religieuses de Port-Royal. C'est grâce à lui, non moins qu'au saint évêque d'Alet, Nicolas

Pavillon, que l'on avait pu négocier, à l'insu des Jésuites, la célèbre paix de Clément IX, qui permettait de signer le formulaire d'Alexandre VII en établissant la distinction du fait et du droit préconisée par Arnauld, Pascal, et tous les amis de Port-Royal.

L'évêché de Beauvais était comté-pairie, d'un revenu d'environ 50.000 livres, et aux portes de Paris ; il était de ceux qui pouvaient tenter un ambitieux. Bossuet ne le demanda pas, attendu qu'il ne demanda jamais rien ; mais on y songea pour lui, et le dauphin, qui aimait son précepteur, fit une démarche auprès du roi. Il dit même à son père, pour prévenir les objections et lever les obstacles, que la proximité de Beauvais permettrait à M. de Condom d'achever un cours d'études qui touchait à son terme, puisque le royal écolier avait dix-huit ans. Louis XIV ne rejeta pas la proposition, mais, circonvenu par l'archevêque de Paris, ennemi déclaré de Bossuet, il mit à son acceptation une condition *sine quâ non*. Il manda Bossuet et exigea de lui la promesse formelle d'*écraser*, ce fut son expression, les jansénistes qui étaient en grand nombre dans ce vaste diocèse. Le précepteur n'eut pas un moment d'hésitation, il répondit au roi « que personne n'avait plus

d'envie de plaire à Sa Majesté que lui, mais qu'il y avait des choses que la conscience ne permettait pas de faire. » Au sortir de cette audience, il dit à ses amis qu'il n'aurait pas l'évêché de Beauvais, qu'il n'était pas assez destructeur pour cela. Le roi de son côté déclara qu'il donnerait à l'austère Choart de Buzenval un successeur qui permettrait de danser : il choisit l'évêque de Marseille, Forbin-Janson, qui s'empressa d'épurer le clergé du diocèse de Beauvais.

Bossuet ne pouvait pourtant pas, en 1679, être suspecté de jansénisme ; il avait donné tous les gages d'orthodoxie qu'on était en droit de lui demander. Jadis même, en 1665, il avait tenté de réduire à l'obéissance les religieuses de Port-Royal, de les séduire, comme disaient Arnauld et ses amis. Élevé à Navarre par Nicolas Cornet, le fabricateur des cinq fameuses propositions, il croyait que le jansénisme n'était nullement un fantôme ; il accusait Jansénius d'hérésie, et il préconisait la signature pure et simple du formulaire d'Alexandre VII.

Mais s'il conservait ainsi, relativement aux doctrines, les impressions souvent ineffaçables de la première jeunesse, il savait être doux et modéré envers les personnes ; il s'était montré tel envers

les religieuses de Port-Royal, en 1665. Lorsque la paix de Clément IX eut été conclue, il cessa de considérer comme des adversaires ceux que le pape recevait dans sa communion. Cette paix que la mauvaise foi des Jésuites transforma en une trève de quelques années à peine, Bossuet ne cessa jamais de la considérer comme définitive. Il le fit d'autant plus volontiers que, sur les grandes questions doctrinales, il était parfaitement d'accord avec les Messieurs de Port-Royal ; augustinien déterminé, il réprouvait les nouveautés de Molina, et il soutenait avec énergie les dogmes intangibles de la grâce efficace par elle-même et de la prédestination gratuite. Sa morale enfin rejetait avec horreur le probabilisme, la direction d'intention, la casuistique et ce qu'il appelait ses ordures ; il aurait voulu, disait-il, avoir écrit les *Provinciales*. Plus tard, tout-à-fait à la fin de sa vie, il prendra en main la défense du Père Quesnel et de ses *Réflexions morales*, et il dira de ce livre, qui devait être foudroyé en 1713 par la Bulle *Unigenitus* : « Il ne faut que le lire pour y trouver, avec le recueil des plus belles pensées des saints, tout ce qu'on peut désirer pour l'édification, pour l'instruction et pour la consolation des fidèles. »

Il n'est donc pas étonnant que Bossuet, en

1679, ait refusé d'écraser des hommes qu'il considérait comme orthodoxes, le pape les ayant jugés tels, et pour lesquels il avait d'ailleurs beaucoup d'estime. Néanmoins il fit preuve de courage le jour où il parla de la sorte à Louis XIV fanatisé. Arnauld exilé et peu équitable, ce qui arrive ordinairement aux malheureux, aimait et honorait Bossuet, mais il lui reprochait de n'oser pas dire au roi que les prétendus jansénistes étaient odieusement calomniés. Il ne comprenait pas que les injustes préventions de Louis XIV, soigneusement entretenues par les Jésuites, étaient indéracinables, et que lui parler en faveur de Port-Royal ou de M. Arnauld, c'eût été donner un nouvel aliment à sa fureur, et avancer l'heure des exterminations. Bossuet le comprenait, et il n'avait pas tort de garder le silence. Mais sans entrer à ce sujet dans une série de considérations qui pourraient nous mener loin, concluons que le jour où Bossuet, par son refus d'écraser les jansénistes, se vit écarté du siège épiscopal de Beauvais, il se conduisit une fois de plus en parfait honnête homme ; il montra, comme il l'avait déjà fait, qu'il était le contraire d'un prélat de cour et d'un vil courtisan.

Bossuet évêque de Meaux
(1681-1704)

L'éducation du dauphin, commencée en 1670, se termina sans incident notable au mois de mars 1680, et l'on ne voit pas que depuis 1675 Louis XIV ait demandé le moindre conseil à Bossuet qui, de son côté, se tenait sur la réserve. Le roi entendit alors, durant les avents et les carêmes, divers prédicateurs, Bourdaloue entre autres, et l'on sait que ce pieux jésuite, l'honneur de sa compagnie, ne ménageait pas aux pécheurs scandaleux les avertissements et les reproches. Il prêcha devant Louis XIV, et en présence de Bossuet sans doute, comme Bossuet l'avait fait avant lui, avec une liberté vraiment apostolique. Il frappait comme un sourd, dit Madame de Sévigné ; il infligeait à son royal auditoire le sermon *sur l'Impureté* ; sauve qui peut !

Quant à Bossuet, nommé en janvier 1680 premier aumônier de la dauphine, il ne prêchait toujours pas ; on ne l'avait entendu nulle part depuis le mois de juin 1675, lorsque le roi lui demanda de paraître dans la chaire de Saint-

Germain, le jour de Pâques 1681. C'est le dernier sermon qu'il ait prêché à la cour, et à ce titre seul, même en ne tenant pas compte des circonstances, ce sermon mériterait une étude toute particulière. Il est fort beau, ce qui ne gâte rien, et il donne une idée très exacte de la façon dont Bossuet faisait, comme on l'a tant de fois prétendu, sa cour en chaire.

Sermon pour le jour de Pâques (1681)

Le Carême de 1681, confié à l'évêque Fromentières qui tomba malade, avait été prêché par des orateurs suppléants, le jésuite Gaillard et l'oratorien Hubert ; l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette, parla, dit-on, d'une manière ridicule le dimanche des Rameaux, et Bossuet fut prié de faire le sermon de clôture. Louis XIV avait communié la veille, comme l'exigeait le protocole ; et pour lui faciliter l'accomplissement du devoir pascal, Mademoiselle de Fontanges, une jeune beauté de vingt ans qu'il venait de rendre mère et de créer duchesse, avait été momentanément éloignée de la cour. Elle s'était retirée au monastère de Port-Royal, — à Port-Royal de Paris, —

dont l'abbesse était alors la mère Dorothée Perdreau ; elle se proposait, au dire de Madame de Sévigné, d'y passer seulement « la bonne fête ; » la malheureuse s'y préparait, à son insu, « au voyage de l'éternité » ; elle mourut, en effet, deux mois plus tard, non sans quelque soupçon d'empoisonnement.

Le scandale était donc à son comble, et ceux qui dirigeaient la conscience du roi s'en étaient faits les complices ; c'est dans ces conditions que Bossuet dut paraître, le 6 avril 1681, dans ce qu'il appelait la chaire de vérité. Si l'on examine le manuscrit de son sermon, le dernier qu'il ait écrit pour la cour, on est amené à faire des constatations curieuses. L'orateur est visiblement embarrassé ; on voit qu'il a perdu l'habitude de ce genre de composition ; aucun de ses manuscrits n'est raturé comme celui-là. L'exorde est timide et modeste comme serait celui d'un très jeune prédicateur ; mais Bossuet ne tarde pourtant pas à se ressaisir. « Ici, dit-il, ce qui fait craindre soutient ; « cette parole divine, révérée du ciel, de la terre « et des enfers, est ferme et toute puissante par « elle-même ; et l'on ne peut l'affaiblir lorsque, « toujours autant éloigné d'une excessive rigueur « qui se détourne à la droite, que d'une extrême

« condescendance qui se détourne vers la gauche,
« on propose cette parole dans sa pureté naturelle, telle qu'elle est sortie de la bouche de
« J.-C. et de ses apôtres. » Ni excessive rigueur, ni extrême condescendance, voilà qui promet ; ceux qui écoutèrent ces paroles purent s'attendre à un petit cours de morale comme on en faisait dans les premiers siècles de l'Église, au temps de Théodose et de Saint-Ambroise.

Divisé en trois points à la manière classique, le sermon comprend en réalité deux parties bien distinctes : ici Bossuet parle en évêque et fait sans hésiter de la politique religieuse ; là, il se transforme en moraliste chrétien, en médecin des âmes qui ne craint pas d'employer le fer et le feu et de mettre à nu des plaies gangrenées. Considéré sous ces deux aspects différents, le sermon de Pâques 1681 est un des plus étonnants que Bossuet ait prononcés, et il faut l'avoir lu en entier pour être à même de juger son auteur. Ceux qui veulent à tout prix déconsidérer et déshonorer le grand évêque se gardent bien de le lire, et surtout de mettre les gens à même de le connaître.

On est au lendemain de la paix de Nimègue, « cette paix tant vantée, mais qui ne l'est pas encore assez, » au dire de l'orateur. Voilà pour le

présent ; mais l'avenir, un avenir prochain peut-être, lui cause de vives inquiétudes. Il entrevoit le triomphe des libertins, c'est-à-dire des incrédules et des impies ; il a peur de voir l'Église de France entraînée dans l'abîme par la faute de ses pasteurs, sentinelles endormies, chiens muets, qui laisseront entrer l'ennemi. Il adjure donc les grands qui l'écoutent de ne pas rechercher par ambition les dignités ecclésiastiques ; il supplie le roi de ne donner que de bons évêques à l'église de France, à cette « sainte Église gallicane, pleine « de science, pleine de vertu, pleine de force. » Cette partie du sermon est comme la préface de l'admirable discours *sur l'Unité de l'Église*, que Bossuet devait prononcer quelques mois plus tard.

Mais le prédicateur avait à cœur de faire entendre au roi des vérités d'un autre genre ; il voulait lui redire du haut de la chaire, avec toute la prudence requise et tous les ménagements nécessaires, ce qu'il lui avait dit en secret, trente ou quarante jours durant, au temps de Pâques 1675. Aussi le voyons-nous procéder avec une habileté merveilleuse. Il commence par des généralités ; il vient ensuite au particulier ; il arrive par degrés aux allusions à peine voilées, aux reproches les plus

sévères, aux exhortations les plus véhémentes, car il voudrait parler « avec cette voix de tonnerre « que Dieu donne aux prédicateurs quand il veut « briser les rochers et fendre les cœurs de pierre. » Il s'adresse donc aux pécheurs, et en particulier à ceux « qui sortent de la voie des commandements après y être rentrés par la pénitence, » et il dit à tous ces pécheurs, ce qui convenait à merveille au principal d'entre eux : « La crainte « de l'enfer et de ses peines éternelles vous a « ébranlés, c'est un bon commencement; mais « il est temps d'ouvrir votre cœur aux chastes « douceurs de l'amour de Dieu, sans lequel il n'y a « point de christianisme. Vous avez pu renoncer « au crime et aux plaisirs qui vous menaçaient « d'irrémédiables douleurs, et peut-être même dès « cette vie ; la plaie n'est pas bien fermée, et ce « cœur ensanglanté soupire encore en secret après « ses joies corrompues..... Quoique vous nous vantiez l'innocence de vos désirs encore trop sensuels, je ne laisse pas de trembler pour vous, « parce qu'enfin, quoi que vous en disiez, du plaisir au plaisir il n'y a pas loin, et du sensible au « sensible la chûte n'est que trop aisée..... Si de « bonne foi nous avons renoncé à ces abominables « impuretés... comment pouvons-nous y vivre, et

« nous replonger volontairement dans cette hor-
« reur ?... Nous croyons être chrétiens lorsque
« nous passons notre vie dans une inconstance
« perpétuelle, aujourd'hui dans les eaux de la
« pénitence, et demain dans nos premières or-
« dures ; aujourd'hui à la sainte table avec J.-C.,
« et demain avec Bélial et dans toute la corruption
« passée. Peut-on déshonorer davantage le chris-
« tianisme ? Et n'est-ce pas faire de J-C. même,
« chose abominable, un défenseur des mauvaises
« habitudes ? » Et il dit encore, entre autres choses
qu'il faudrait citer si l'on ne craignait la satiété :
« Une grande résolution se doit prendre par
« quelque chose de vif et avec un soudain effort ;
« demain, c'est trop tard ; sortez aujourd'hui de
« l'abîme où vous périssez, et où peut-être vous
« vous déplaisez depuis si longtemps. On n'aura
« pas demain un autre évangile, un autre enfer,
« ni un autre Dieu et un autre J.-C. à vous prê-
« cher ; l'Église a fait ses derniers efforts dans
« cette fête, et a épuisé toutes ses menaces. La
« vieillesse, où vous mettez votre confiance, ne
« fera que vous affaiblir l'esprit et le cœur, et
« répandre sur vos passions un ridicule qui vous
« rendra la fable du monde, mais qui n'opérera
« pas votre conversion. La mort, qui la suit de

« près, vous fera jouer peut-être le personnage de « pénitent comme à un Antiochus ; vous serez « alarmés et non convertis ; votre âme sera jetée « dans un trouble irrémédiable, et incapable dans « sa frayeur de se posséder elle-même, elle vous « fera rouler sur les lèvres des actes de foi sug-« gérés, comme l'eau coule sur la pierre sans la « pénétrer ; ainsi il n'y aura plus pour vous de « miséricorde. »

Bourdaloue, dont on vante avec raison l'intrépidité, n'a rien dit au roi qui soit de cette force ; c'est à ce point même que Bossuet a cru devoir s'adoucir, et qu'il a placé à la fin de ce sermon si terrible une longue apostrophe au roi, écrite de verve et presque sans ratures. Il s'y trouve des louanges, comme dans les sermons de Bourdaloue et de tous les prédicateurs de la cour ; et ces louanges, modérées, parfaitement justifiées d'ailleurs, n'ont rien qui contrevienne aux règles de l'éloquence chrétienne la plus sévère. A ces éloges mérités s'entremêlent encore des conseils, et voici ce que Bossuet ose dire au vainqueur de la Hollande, au pacificateur de l'Europe : « Sire, vous-« même, vos victoires, votre propre gloire, cette « puissance sans bornes, si nécessaire à conduire « un État, si dangereuse à se conduire soi-même,

« voilà le seul ennemi dont vous ayez à vous « défier. Qui peut tout ne peut pas assez, qui peut « tout ordinairement tourne sa puissance contre « lui-même, et quand le monde vous accorde tout, « il n'est que trop malaisé de se refuser quelque « chose. » Et il termine cette apostrophe à Louis XIV en lui conseillant de descendre quelquefois du trône « pour s'humilier, pour se soumettre, pour « compatir, pour écouter de plus près la voix de la « misère qui perce le cœur, et lui apporter un sou- « lagement digne d'une si grande puissance... »

C'est ainsi que Bossuet, après avoir, dans ce magnifique discours, pris en main la cause de l'Église, vengé la morale odieusement outragée, et fait tous ses efforts pour convertir le roi, finit par intercéder une fois de plus en faveur des petits et des pauvres ; le dernier mot qu'il ait adressé publiquement à Louis XIV est une requête pour les malheureux. Pouvait-il terminer d'une manière plus noble la prédication qu'il avait inaugurée en 1662, près de vingt ans auparavant? Durant ces vingt années il n'a jamais cessé de dire au roi la vérité ; son courage n'a pas faibli un seul instant ; il a toujours été, n'en déplaise à ses ennemis et à ses calomniateurs, un prédicateur de l'école de Saint Ambroise.

L'Oraison funèbre de Marie-Thérèse (1683)

Si Bossuet a cessé de prêcher à la cour en 1681, bien qu'il eût des attaches officielles comme ci-devant précepteur du dauphin et premier aumônier de la dauphine, et plus tard de la duchesse de Bourgogne, du moins il prononça en différentes circonstances quelques discours dont le roi eut nécessairement connaissance ; tels sont le sermon *sur l'Unité de l'Église* à propos de la Régale, l'oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse en 1683, et les trois oraisons funèbres qui suivirent, celles de la Princesse Palatine, de Michel Le Tellier et du Prince de Condé. Louis XIV assurément ne lisait guère, les plaisirs et les affaires ne lui en laissaient pas le temps, et l'on peut mettre en doute s'il a lu ou même parcouru le sermon *sur l'Unité de l'Église*. Mais l'oraison funèbre de la reine son épouse, est-il admissible qu'il ne l'ait pas lue, qu'il n'en ait pas du moins entendu la lecture, puisqu'il avait des lecteurs attitrés ? Si Louis XIV ne l'a pas lue, et après tout la chose est possible, Bossuet dut être désagréablement surpris et péniblement affecté, car en la

composant il n'avait cessé de penser au roi ; c'était même la dernière bataille de cette guerre qu'il fit durant de longues années, avec des alternatives de succès et de revers, aux désordres scandaleux du monarque.

L'oraison funèbre de Marie-Thérèse a été composée en vue de Louis XIV, et c'est un des actes les plus importants de la vie sacerdotale de Bossuet, un de ceux qui font le mieux connaître son caractère, il est aisé de le démontrer. Cette reine, dont l'histoire ne passionnera jamais la postérité, a été ce qu'on appelle une épouse vertueuse. Sa mort fut le premier chagrin qu'elle donna au roi ; lui-même le déclara avec une candeur quelque peu cynique, sans même se demander si la réciproque aurait pu être vraie. Née à Madrid en 1638, mariée en 1660, elle mit au monde six enfants, dont un seul lui survécut, et elle eut la douleur, l'humiliation profonde, de voir le roi afficher publiquement l'adultère et légitimer ses bâtards. Elle mourut jeune encore, à quarante cinq ans, au moment où ses malheurs semblaient devoir prendre fin. Sept jours avant sa mort, que rien ne faisait prévoir, le roi, ramené à elle par les habiles manœuvres de Madame de Maintenon, venait de chasser la marquise de Montespan, après lui avoir, sui-

vant l'expression d'un contemporain, « fait avaler des couleuvres, » et d'une manière qui rendait son retour absolument impossible. C'était la fin des scandales, et Bossuet le savait quand il composa, à la prière du dauphin, l'oraison funèbre de Marie-Thérèse.

Mais que pouvaient dire les orateurs — on en connait plus de trente, — chargés de faire l'éloge d'un personnage aussi complètement effacé? Comment pouvait procéder Bossuet, le seul dont nous ayons à parler? Il n'avait pas à se préoccuper du roi, qui n'assista jamais, l'étiquette de la cour l'exigeant ainsi, à aucune cérémonie funèbre; mais comment établir une distinction entre ce qu'il fallait dire et ce qu'il fallait taire? Parler de ses malheurs comme il avait parlé jadis de ceux de la reine d'Angleterre, c'était impossible, car la seule chose qui l'eût rendue malheureuse c'était la mort de ses enfants, et plus encore l'infidélité du roi. Que dire alors? Bossuet prit le parti de ne pas faire la moindre allusion aux souffrances, aux tortures morales de son héroïne, mais il entreprit de la louer d'une manière qui pût attirer l'attention de Louis XIV. Au lieu de faire une oraison funèbre ordinaire, et de demander aux auditeurs des prières pour la reine défunte,

il fit ce qu'on appelle en termes de rhétorique sacrée un panégyrique des saints ; il prit sur lui de béatifier, de canoniser Marie-Thérèse. Il savait que l'on peut enseigner la morale de deux manières différentes, soit en montrant la laideur du vice pour en inspirer l'horreur, soit en faisant voir la beauté divine de la vertu, C'est au second de ces procédés qu'il eut recours en 1683, et au lieu de faire une œuvre ennuyeuse et médiocre, (ceux qui n'étaient pas prévenus l'ont parfois jugée de la sorte,) il a fait un véritable chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse, qui est en outre une des audaces de son génie.

Dès les premiers mots de l'exorde, c'est une vision apocalyptique : les cieux sont ouverts ; la reine fait partie de la céleste phalange ; elle est au milieu des saints et des saintes, des prophètes et des docteurs, des vierges et des martyrs. Les prières qu'on devrait faire pour le repos de son âme sont transformées en chants d'allégresse : le *De profundis* et le *Dies iræ* deviennent des *Alleluias*. Et pourquoi cela ? uniquement, comme le dit le texte choisi par Bossuet, parce que la vie de Marie-Thérèse a toujours été pure et sans tache, *sine macula;* c'est-à-dire en bon français tout le contraire de la vie du roi son époux. Avoir vécu

vingt ans dans la compagnie d'une femme si pure, et lui avoir infligé le spectacle de pareilles turpitudes, quel sujet de remords ! Voilà ce que Bossuet ne se lasse pas de mettre en lumière ; c'est le fond même de l'oraison funèbre de Marie-Thérèse.

Mais, dira-t-on peut-être, que devient ce contraste saisissant lorsque l'orateur fait un si pompeux éloge de Louis XIV à la fin de son premier point ? Sans vouloir dénigrer Bossuet, quelques uns ont jugé que la louange était hyperbolique. S'il s'agissait d'apprécier l'ensemble du règne ou seulement ses trente dernières années, l'exagération serait manifeste, et l'on pourrait blâmer le panégyriste ; mais en 1683, avant la révocation de l'édit de Nantes, le règne de Madame de Maintenon et les guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, tout ce que dit Bossuet était vrai ; la France reconnaissante souscrivait sans réserve à ces éloges prononcés en présence du dauphin et devant le cercueil de la reine. En outre l'on ne doit pas oublier que, sous peine de passer pour un homme sans éducation, l'orateur était obligé d'introduire dans cette oraison funèbre un éloge du roi ; Fléchier, Massillon, Bourdaloue même, tous enfin ont prodigué à Louis XIV des louanges bien autrement flatteuses.

Et d'ailleurs, si l'on prend la peine de lire jusqu'au bout le passage incriminé, on y pourra voir à la fin quelques allusions bien hardies, non plus cette fois aux scandales de Louis XIV, puisqu'ils avaient cessé, mais au contraire à son amendement, à sa conversion toute récente. Reprenant presque dans les mêmes termes les observations qu'il faisait, le jour de Pâques 1681, sur la nécessité de se vaincre soi-même, Bossuet constatait avec joie, en prenant à peine le soin de voiler sa pensée, que Louis XIV venait enfin de suivre ses conseils. Après avoir parlé des puissances jalouses de la grandeur du roi, il disait que ce prince savait abattre des ennemis bien plus terribles, et il ajoutait : « Nos vrais ennemis sont « en nous-mêmes, et Louis combat ceux-là plus « que tous les autres. Vous voyez tomber de toutes « parts les temples de l'hérésie ; ce qu'il renverse « au dedans est un sacrifice bien plus agréable ; et « l'ouvrage du chrétien, c'est de détruire les pas- « sions qui feraient de nos cœurs un temple « d'idoles. Que servirait à Louis d'avoir étendu sa « gloire partout où s'étend le genre humain ? Ce « ne lui est rien d'être l'homme que les autres « hommes admirent : il veut être, avec David, « l'homme selon le cœur de Dieu. » Si Louis XIV

a lu ou s'est fait lire ce passage, il a dû se souvenir de tant d'exhortations qui lui avaient été adressées en vain par Bossuet, de tant d'allusions à David, mais à David adultère, et il n'a pu taxer de flatterie un homme qui témoignait avec une si grande délicatesse sa joie de le voir enfin rentré dans le chemin de la vertu, comme le roi David.

On pourrait arrêter ici cette sorte d'enquête, puisque l'évêque de Meaux n'a jamais prêché à la cour durant les vingt-trois dernières années de sa vie, et que ses trois dernières oraisons funèbres ne visaient nullement le roi ; et peut-être le lecteur de bonne foi jugerait-il que la cause est désormais entendue. Mais Louis XIV avait donné à l'ancien évêque de Condom le siège épiscopal de Meaux parce que cette ville est aux portes de Paris. Premier aumônier de la dauphine et ensuite de la duchesse de Bourgogne, et finalement conseiller d'État d'Église, Bossuet faisait de fréquents séjours à Paris et à Versailles, où il avait un appartement ; il vit souvent le roi dans son cabinet, et il se trouva mêlé de la manière la plus directe aux grandes affaires de la fin du règne, la Régale, la Révocation de l'édit de Nantes et le Quiétisme. Il n'est donc pas hors de propos d'étudier brièvement son rôle après 1681, depuis la fin de son

préceptorat, et de voir quelle a été la nature de ses relations politico-religieuses avec Louis XIV. S'il avait été ambitieux, il pouvait espérer le titre d'archevêque de Paris et même le chapeau de cardinal ; voyons donc quelle a été son attitude à l'égard du souverain dispensateur des grâces.

L'affaire de la Régale.

L'affaire de la Régale, qui mit aux prises le fils aîné de l'Église et le plus saint pape des temps modernes, durait depuis plusieurs années lorsque Bossuet y fut mêlé sur l'ordre du roi. Il ne devait pas faire partie de l'Assemblée de 1682, Louis XIV exigea qu'il en fût, et que le sermon d'ouverture fût prononcé par lui. La querelle, née en 1673 d'une discussion de simple fiscalité, s'était envenimée depuis, et en 1681 elle menaçait d'amener un schisme. Le dévot Louis XIV était intraitable quand il croyait avoir à défendre son autorité contre les empiètements de la cour de Rome. On lui avait cité l'exemple de Saint-Louis, qui avait osé résister au pape, et qui n'en avait pas moins été canonisé ; il résista sans hésiter, et il prétendit appliquer au Languedoc les droits de régale dont

ses prédécesseurs avaient exempté à jamais cette province. Irrité de ce qu'il croyait être un refus d'obéissance des évêques d'Alet et de Pamiers, courroucé même en voyant Innocent XI prendre la défense de ces prélats plus qu'à demi jansénistes, il fit intervenir le clergé de France, et il lui demanda une déclaration catégorique, un véritable manifeste pour la consécration de ce qu'il appelait ses droits imprescriptibles sur le temporel des bénéfices vacants.

La situation devenait grave, car il y avait, même au sein de l'Assemblée de 1682, deux gallicanismes en présence, celui que Bossuet appellera toujours le gallicanisme des évêques, et celui des magistrats, du Parlement et des légistes. Aux yeux de Bossuet et de la plupart des prélats français, les droits de la France catholique étaient sacrés. Fille de l'Église romaine, nul ne songeait à le contester, elle n'en avait pas moins été dès l'origine une église vraiment nationale et presque autonome, se donnant à elle-même ses pasteurs, se réunissant en conciles ou en synodes, faisant en un mot ses affaires elle-même, sans consulter à tout propos et hors de propos, comme s'en plaint aujourd'hui tout bas le clergé français, les oracles du Vatican. L'église de France reconnaissait au sou-

verain pontife, chef incontesté du collège apostolique, la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Église universelle ; c'est à lui qu'on devait recourir pour juger en dernier ressort les affaires litigieuses qui ne touchaient pas au dogme, et c'est dans ce sens que l'on disait avec Saint-Augustin, lequel n'a jamais cru les papes infaillibles : *Rome a parlé, la cause est finie.* En matière de foi, l'Église de France respectait les décisions du Saint-Siège, mais en les subordonnant au consentement de l'Église universelle, parce que seuls les Conciles généraux ont reçu du Seigneur le privilège de l'infaillibilité. D'ailleurs elle se déclarait prête à faire toutes les concessions compatibles avec le maintien de ses antiques libertés ; elle soutenait que ces libertés n'étaient point des immunités octroyées jadis bénévolement par des papes ; elles étaient les restes de son indépendance première, que la France avait su défendre mieux que les autres nations chrétiennes. Le gallicanisme des évêques prenait pour devise ces deux belles phrases de Bossuet lui-même : Le lien de l'unité est fragile. — Il faut beaucoup souffrir de sa mère, quoique dure ; ce qui revient à ceci : Jamais de schisme, et une patience à toute épreuve, mais pas de capitulation.

On raconte que le nonce du pape, entrant un jour dans la bibliothèque de Daguesseau, s'écria : « C'est donc ici que l'on forge des traits pour attaquer l'Église de Rome ! » Et le spirituel chancelier lui répondit : « Monseigneur, on n'y forge que des boucliers. » Bossuet et la très grande majorité des évêques français du XVII[e] siècle ne pensaient pas et n'agissaient pas autrement ; tous leurs efforts avaient pour but d'arrêter l'invasion de l'ultramontanisme, doctrine chère aux jésuites qui gouvernent les papes, et de s'opposer aux empiètements de la cour de Rome.

Mais les magistrats et les légistes du Parlement étaient infiniment moins réservés que les évêques ; ils voulaient faire prévaloir l'autorité séculière ; le schisme ne leur faisait pas peur, et ils auraient volontiers amoindri l'autorité des papes en réduisant leurs prérogatives à bien peu de chose. Ils poussaient Louis XIV dans la voie des manifestations violentes et des représailles, et certains prélats, comme l'archevêque de Paris Harlay de Chanvallon, qui exécrait Bossuet, auraient volontiers fait cause commune avec eux. Bossuet, justement inquiet, s'efforça de réagir, de tenir la balance égale, de « calmer les courages émus », comme il dira plus tard en parlant de Condé. Il

prépara avec le plus grand soin le sermon *sur l'Unité de l'Église*, — c'est-à-dire contre l'esprit de schisme ; et il parla de l'Église romaine en termes si mesurés, si élogieux même, qu'il aurait sans crainte prononcé ce sermon à Saint-Pierre de Rome et devant le Souverain pontife.

Loin d'agir en courtisan, Bossuet a joué durant toute l'affaire de la Régale le rôle de modérateur, de conciliateur et de pacificateur, et c'est comme l'on sait le plus pénible et le plus ingrat de tous les rôles, car on n'arrive jamais à satisfaire les deux partis opposés. Tandis que l'odieux Harlay poussait au schisme, et que les Jésuites savaient être gallicans déterminés à Paris et ultramontains fougueux au delà des monts, Bossuet, toujours modéré, mécontentait Rome et ne contentait pas le roi. Il a plus tard, dit-on, regretté ce qu'il avait fait ; il s'est rétracté, sinon soumis, et l'on cite complaisamment certaine phrase de sa *Defensio* relative à la Déclaration de 1682 : *Abeat quo libuerit Declaratio nostra.* Rien n'est plus faux, car le sens est parfaitement clair si l'on veut bien, comme l'exige la loyauté la plus élémentaire, tenir compte du membre de phrase qui suit. Les déclarations tapageuses, les manifestes irritants, à quoi bon ? se disait Bossuet. L'essentiel n'est pas

de crier fort et de faire beaucoup de bruit, mais il faut agir de telle sorte qu'on fasse respecter son bon droit ; et Bossuet a eu raison de dire, en latin malheureusement : « Que notre déclaration devienne ce qu'elle voudra ; car ce n'est pas elle que nous voulons défendre ; toujours est-il que Rome laisse inébranlable et exempte de toute censure l'antique doctrine de l'École de Paris », c'est-à-dire le gallicanisme des évêques.

Bossuet n'a donc pas suivi aveuglément, dans l'affaire de la Régale, les volontés du roi et celles de son ministre Colbert ; il s'est conduit en évêque et non pas en politicien, il a marché droit devant lui. Pour juger sa conduite en cette circonstance et pour le venger des insultes et des calomnies de Joseph de Maistre, de Lamennais et des autres, il suffit de citer textuellement un passage bien curieux d'un auteur dont les ultramontains ne récuseront peut-être pas le témoignage, car il s'agit du pape Benoît XIV. Voici donc ce qu'on lit dans un Bref de lui, c'est-à-dire dans un document officiel, daté de 1748 et adressé au grand inquisiteur d'Espagne : « Vous connaissez assurément un ouvrage imprimé depuis quelques « années, dont on n'a pas mis le nom de l'auteur, « mais que tout le monde sait être de Bossuet,

« évêque de Meaux. Il l'avait composé par ordre « de Louis XIV, roi de France, mais il l'avait « laissé manuscrit dans quelques bibliothèques. « Tout ce livre est employé à prouver les proposi- « tions que le Clergé de France a autorisées dans « l'Assemblée de 1682. Assurément il serait diffi- « cile de trouver un ouvrage aussi opposé à l'in- « faillibilité du pape parlant ex cathedra, à sa « supériorité au-dessus de tout concile œcumé- « nique, au pouvoir indirect qu'il a sur le tem- « porel des souverains, surtout quand le bien de « la religion et de l'Église le demande, quoique « cette doctrine soit reçue partout, excepté en « France. Sous Clément XII, d'heureuse mémoire, « notre prédécesseur immédiat, on pensa sérieu- « sement à condamner cet ouvrage ; mais enfin « on conclut à n'en rien faire, non seulement par « égard pour un auteur qui avait rendu tant de « services à la religion en beaucoup d'autres « points, mais encore par la crainte bien fondée « que l'on avait d'exciter de nouvelles divi- « sions[1]. »

Voilà donc, sous la signature d'un très grand pape, une déclaration bien importante. Après

1. Bref *Dum præterito*, 31 juillet 1748 ; traduction du temps.

mûre délibération, le Saint-Siège concluait à ne pas condamner Bossuet et le gallicanisme des évêques. Soixante ans plus tard, après mûre délibération encore, un autre grand pape, Pie VII, viendra sacrer à Notre-Dame un chef d'Etat qui faisait sienne la Déclaration de 1682, et qui en rendait l'enseignement obligatoire dans tous les séminaires de son empire. Bossuet, qui ne pouvait pas prévoir les coups d'état religieux de la fin du XIXe siècle, n'en demandait pas tant ; il aurait été confirmé dans son attitude ferme et prudente, puisque l'antique doctrine demeurait ainsi *inconcussa et omnis censuræ expers*, inébranlée et exempte de toute censure. Il n'y a donc pas lieu d'incriminer sa conduite à propos de cette grande affaire de la Régale.

La Révocation de l'édit de Nantes ; Bossuet et les protestants.

Et la Révocation de l'édit de Nantes, le grand crime et la grande faute du règne de Louis XIV, que faut-il en dire ici ? Bossuet ne l'a-t-il pas célébrée en termes hyperboliques ? N'a-t-il pas écrit sur « ce miracle de nos jours » une page que ses

admirateurs les plus enthousiastes retrancheraient volontiers de l'oraison funèbre de Michel Le Tellier? L'éloge du roi, « ce nouveau Constantin, « ce nouveau Théodose, ce nouveau Marcien, ce « nouveau Charlemagne » enfin, n'excède-t-il pas la mesure de la louange permise? Et ne peut-on pas, cette fois du moins, soutenir que Bossuet a parlé en 1685 comme un prélat courtisan qui veut flatter son prince? Ces reproches semblent bien n'être pas sans quelque apparence de fondement, et l'on aurait mauvaise grâce à pousser la justification trop loin. Mais personne au XVIIe siècle, même parmi les catholiques les plus éclairés, même parmi les jansénistes persécutés, n'a vu que la Révocation de l'édit de Nantes était un acte déloyal et odieux. Fénelon en Saintonge a été, c'est un fait indéniable, un missionnaire fanatique, intolérant et persécuteur ; le bon La Fontaine a félicité le destructeur de l'hérésie ; les protestants seuls, qui n'étaient pas moins intolérants quand ils étaient les maîtres, réclamèrent hautement. Hors de là on ne citerait pas un seul cri de réprobation au milieu de ce concert d'éloges dithyrambiques.

C'est que les contemporains de Louis XIV et le roi lui-même n'ont pas connu en 1685 ce que

l'histoire a révélé depuis : les atrocités commises par Louvois. En ce temps où la presse quotidienne n'existait pas, où les nouvelles n'étaient propagées que par l'insipide *Gazette de France*, il était facile de tromper le public et d'égarer l'opinion. Ceux qui applaudirent la Révocation croyaient que le protestantisme français était un fruit mûr, et qu'il suffisait pour le faire tomber d'ébranler, même légèrement, l'arbre qui le portait encore comme à regret. On ne parlait que de conversions en masse, d'adhésions pour ainsi dire spontanées, et Bossuet, qui avait amené par la seule persuasion des abjurations si nombreuses, était exposé plus que personne à croire possible ce qu'il désirait de toute son âme. La réunion des protestants à l'Église romaine a été l'idée fixe, la chimère, si l'on veut, de cet esprit qui n'était pourtant pas chimérique. Dès l'époque de Metz, l'abbé Bossuet fit du prosélytisme ; il réfuta Paul Ferri, et il combattit le protestantisme vivement, mais sans la moindre animosité. Les deux adversaires n'ont jamais cessé, alors et depuis, de se traiter en amis ; et plus tard ce sera la même chose avec le ministre Claude. L'*Exposition de la doctrine catholique* est l'œuvre d'un modéré ; les *Avertissements aux protestants* de même ; et enfin, dans son

admirable *Histoire des variations*, on voit Bossuet faire des efforts inouïs pour n'être ni sublime, ni même éloquent. Loin de vouloir éblouir et subjuguer ses lecteurs, il cherche uniquement à les persuader et à les convaincre ; ce n'est pas lui qui parle, il laisse la parole aux faits eux-mêmes.

Dans son diocèse, au lendemain de la Révocation de l'édit de Nantes et depuis, c'est-à-dire durant les dix-neuf années qui séparent 1685 de 1704, il n'usa jamais de rigueur. Il était indigné lorsque Jurieu et quelques autres réfugiés l'accusaient de traîner les gens à la messe « à coups de barres » ; et dans une *Lettre pastorale* de 1686 il put dire aux protestants, sans que personne osât l'accuser de mensonge : « Aucun de vous n'a « souffert de violence, ni dans sa personne, « ni dans ses biens... Loin d'avoir souffert des « *tourments* (c'est le mot qu'employaient lès « ministres protestants), vous n'en avez pas seu- « lement entendu parler. J'entends dire la « même chose aux autres évêques ; mais pour « vous, mes Frères, je ne vous dis rien que vous « ne disiez tous aussi bien que moi. Vous êtes « revenus paisiblement à nous, vous le savez [1]. »

1. Éd. Lachat, tome XII, p. 245.

En 1688, à la suite d'un rassemblement tumultueux à Nanteuil, quelques « nouveaux convertis » furent incarcérés, jugés, et condamnés à mort. Bossuet désolé courut précipitamment à Versailles, et il en revint avec la même précipitation : il avait à force de prières obtenu la grâce des coupables. On sait enfin que l'intendant de Soissons, sévèrement admonesté par le gouvernement parce que les protestants de la région ne se convertissaient pas, croyait pouvoir se disculper en disant : « Il n'y a rien à faire dans le diocèse de Meaux, car la faiblesse de l'évêque empêche les conversions ! » Ce que Bossuet avait dit à Louis XIV en 1679, quand on lui proposait d'écraser les jansénistes de Beauvais, il se le redisait sans cesse à lui-même dans son palais épiscopal de Meaux : « Il y a des choses que la conscience ne permet pas de faire. » Il cherchait si peu à complaire au monarque en persécutant les protestants qu'on a pu l'accuser d'aller, par sa douceur taxée de faiblesse, à l'encontre des volontés du roi. Après cela, comme l'a fort bien dit M. Gustave Lanson, « persistera-t-on à faire de « Bossuet un fanatique sans humanité, comman- « dant les persécutions au nom de Dieu, et tres- « saillant d'allégresse aux dragonnades ? »

L'affaire du Quiétisme.

L'affaire du Quiétisme, ce duel à mort entre deux prélats, s'est terminée, comme l'on sait, par un exil et par une condamnation ; et c'est Louis XIV qui a prononcé la sentence d'exil ; c'est lui qui a contraint le pape à condamner l'archevêque de Cambrai. C'est donc au sujet du Quiétisme que les féneloniens à outrance, — il en existe encore quelques uns, mais le nombre en a bien diminué dans ces dernières années, — se donnent carrière et témoignent la haine et le mépris que Bossuet leur inspire. Ils l'accusent surtout d'avoir abusé lâchement de son crédit à la cour pour se débarrasser d'un compétiteur, d'un rival que son ambition jugeait dangereux. Cette accusation n'a même pas le mérite de la nouveauté ; on put la voir s'étaler complaisamment, cinq ou six ans à peine après la mort de Bossuet, dans une préface du *Télémaque*, anonyme cela va sans dire, mais qui pourrait bien avoir été écrite d'accord avec Fénelon, peut-être même sous sa dictée. Voici ce qu'on peut lire, entre autres aménités à l'adresse de Bossuet, dans cette préface

d'une édition hollandaise de 1710. « Personne « n'ignore que M. de Meaux, autrefois son ami « intime, a été le plus passionné de ses ennemis ; « qu'il s'est servi de l'autorité du roi et du zèle « que ce grand prince témoigne pour la religion ; « qu'il a engagé plusieurs prélats dans sa querelle ; « qu'il a soulevé une partie de la Sorbonne ; qu'il « a répandu plusieurs libelles pour ternir la « réputation de son ancien ami ; et qu'enfin « toutes ces démarches, où il a paru beaucoup « de passion et d'emportement, ont plutôt fait voir « le grand crédit de M. de Meaux que la justice de « sa cause. »

Il n'est pas nécessaire de citer plus longuement cette préface, dans laquelle l'histoire du Quiétisme est présentée sous le jour le plus faux et avec force mensonges; et d'ailleurs nous n'avons pas à entrer dans le récit de cette déplorable querelle. Mais peut-être n'est-il pas hors de propos de rappeler brièvement certaine soutenance de thèse, en Sorbonne, au cours de laquelle on parla beaucoup de Bossuet et de Fénelon.

C'était dans les dernières années du siècle dernier; il s'agissait de Madame Guyon, et l'auteur de la thèse s'attachait à démontrer que Madame Guyon était une sainte, Fénelon un agneau sans

tache, Bossuet un persécuteur et un bourreau ; ce n'étaient pas les propres termes, c'était le sens. On s'entendit assez vite au sujet de la dame, dont le cas pathologique pourrait offrir un beau sujet d'études aux savants médecins de la Salpétrière ; mais quand on vint à Fénelon, la discussion fut plus animée. L'un de ceux qui argumentaient prit le parti de citer, en les rapprochant les uns des autres, quelques passages de la correspondance de Fénelon que les éditeurs avaient, sciemment ou non, imprimés très loin les uns des autres, parfois même dans des volumes différents. On lut par exemple, dans une lettre relative aux *Maximes des Saints*, dont Fénelon avait promis de retarder la publication et qui parut à l'improviste : « La prompte publication de mon livre ne vient pas de moi. » Et dans une lettre écrite quelques semaines auparavant, Fénelon écrivait à l'un de ses amis : « Vous voyez bien qu'il faut que nous paraissions au plus tôt. » Les citations de ce genre se multiplièrent, empruntées uniquement à la grande édition des œuvres de Fénelon dite édition de Saint-Sulpice ; si bien que l'auteur de la thèse incriminée eut la loyauté de répondre à son contradicteur : « Je ne connaissais pas ces textes là ; je suis bien forcé d'avouer que l'homme qui

a écrit ces choses-là n'est pas un honnête homme ! » Et la discussion s'arrêta comme par enchantement, le récipiendaire ayant reconnu de bonne grâce qu'il y avait dans sa thèse, écrite d'ailleurs avec talent, trois affirmations qui étaient trois erreurs.

La vérité est que Bossuet a commencé par aimer tendrement Fénelon ; comme beaucoup de ses contemporains, comme quelques-uns des nôtres, il a été fasciné par cet incomparable charmeur. Quand le brillant abbé, fasciné à son tour, subit les premières atteintes de ce qu'on pourrait appeler non pas le quiétisme, mais le guyonisme, Bossuet s'inquiéta ; mais longtemps encore il crut qu'il pourrait arrêter son jeune ami sur la pente d'un mysticisme dangereux. Il recevait de lui des lettres si affectueuses, si touchantes, si soumises, dans lesquelles Fénelon lui assurait, en disant : « cela vaut un serment », qu'il n'aurait jamais d'autre doctrine que celle d'un prélat tel que lui, et cela lors même que ce qu'il aurait lu lui « paraitrait plus clair que deux et deux font quatre. » Il était, toutes proportions gardées, dans un état d'esprit qui fait songer à celui d'Orgon avant la grande scène du quatrième acte de Tartuffe, quand il vit ce disciple si

humble le prendre de très haut dès le lendemain de son sacre, et trouver mauvais qu'un petit évêque de Meaux osât contredire un archevêque duc de Cambrai et prince du Saint Empire, il perdit toutes ses illusions, et le lecteur du *Journal* de Ledieu n'est pas surpris d'y rencontrer cette phrase : « La conversation tomba sur M. de Cambrai, que M. de Meaux a tranché avoir été toute sa vie un parfait hypocrite. » Bossuet lutta vigoureusement, brutalement si l'on veut, d'autant plus que la doctrine du pur amour lui paraissait une hérésie très dangereuse, qui sapait les fondements mêmes du christianisme.

On sait le reste, Fénelon condamné par le pape se soumit, sauf à dire et à redire sans cesse dans ses lettres intimes : « Celui qui errait à prévalu, — l'hérétique, c'était Bossuet, — celui qui était exempt d'erreur a été écrasé, Dieu soit béni ! » Dès le lendemain de cette soumission quelque peu théâtrale, il cessa d'être ce qu'il avait été jusqu'alors, un gallican à la manière de Bossuet ; il embrassa l'ultramontanisme, il fit avec les Jésuites un traité d'alliance offensive et défensive, et pour se venger de ses ennemis, Bossuet et Noailles, il fut le promoteur de la Bulle *Unigenitus*. Il fit condamner, après dix ans d'intrigues, un

ouvrage qui avait été approuvé par Noailles et justifié par Bossuet. Si Louis XIV n'était pas venu tout de suite au secours des trois prélats qui combattaient le quiétisme, nul ne pourrait dire ce qui serait arrivé. Est-ce donc Bossuet qui est entré comme un courtisan dans les vues du roi, et qui pour lui complaire a cherché à ruiner Fénelon? Pas le moins du monde, et l'on connaît cette réponse de l'évêque de Meaux à Louis XIV qui lui demandait ce qu'il aurait fait si dans l'affaire du quiétisme il avait été contre lui : « J'aurais crié cent fois plus fort, parce que la religion était en péril. » Cette fois encore Bossuet a appliqué ses principes de conduite ; c'est lui qui écrivit un jour sur un brouillon de sermon : « J'ai un second, le roi ; humble sujet partout ailleurs, dans la religion j'ose dire que le prince ne va que le second. » Ce second, cet auxiliaire, Bossuet ne l'a fait intervenir qu'à la dernière extrémité, car il l'avait tenu en dehors des discussions premières ; il dut même se disculper, car le roi lui reprocha durement de ne lui avoir rien dit avant la nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai.

Peut-être même que tout se serait passé en douceur, comme dans l'affaire du Père Caffaro en 1694, si Fénelon, jouant au plus fin et faisant

trop de fond sur la naïveté de l'évêque de Meaux, n'avait lui-même gâté son affaire. C'est lui qui a demandé l'arbitrage de Bossuet, et qui ensuite a réclamé le jugement du pape, et ses contradicteurs ont bien été alors obligés de recourir au roi. En fin de compte, l'intervention de Louis XIV dans l'affaire du quiétisme est toute naturelle, et elle n'a rien à voir avec les discussions sur la prétendue courtisanerie de Bossuet.

La Politique sacrée ; *Bossuet et la monarchie absolue.*

Parmi les ouvrages de Bossuet, celui dont on fait le plus d'état quand on veut déconsidérer le grand évêque et l'accuser de servilité à l'égard de Louis XIV, c'est la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*. On va jusqu'à dire que cette œuvre. — admirable d'ailleurs, on daigne le reconnaître, — ne satisfait pleinement ni les politiques, ni les chrétiens. Bien plus, on oppose à la Politique de l'Écriture une prétendue Politique de l'Évangile, comme si l'Évangile ne faisait pas partie intégrante de l'Écriture ; comme si Bossuet n'avait pas, dès la première page de son livre,

trois citations de l'Évangile contre une de l'Ancien Testament ! Il serait pourtant facile, si l'on y mettait un peu de bonne volonté, de se rendre compte des choses. La *Politique sacrée*, comme on l'appelle ordinairement, n'est pas un traité dogmatique analogue à la *République* de Platon, à la *Politique* d'Aristote, au *Prince* de Machiavel, ou à l'*Institution d'un prince* de Duguet. Ce n'est guère qu'un memento à l'usage du dauphin, d'un jeune prince à qui Bossuet inspira, dix années durant, la crainte de Dieu et de ses jugements. L'auteur est parti de cette idée que son élève monterait un jour sur le trône de France, et qu'il serait, sans réclamation, sans discussion, sans opposition d'aucune sorte, un monarque absolu, fils et père de monarques absolus. Il s'est donc proposé uniquement de lui prodiguer les conseils qui peuvent convenir aux monarchies absolues ; et ces conseils, il les a puisés dans l'Écriture sainte, dans les deux Testaments, parfois même chez quelques Pères de l'Église. S'il avait voulu guider un roi d'Angleterre, ou un doge de Venise, ou un stathouder de Hollande, il aurait emprunté à cette même Écriture de tout autres préceptes, et ce que nous lisons dans sa Politique ne s'y trouverait pas. Bossuet le dit en

propres termes, avec sa franchise accoutumée, au début même de son ouvrage, et ses détracteurs auraient dû, en toute loyauté, tenir compte de la déclaration de principes que voici :

«... Nous avons trouvé que, par l'ordre de la « divine Providence, la constitution [du royaume « de France] était, dès son origine, la plus con- « forme à la volonté de Dieu telle qu'elle est « déclarée par ses Écritures. Mais nous n'avons « pourtant pas oublié qu'il paraît dans l'anti- « quité d'autres formes de gouvernements sur « lesquels Dieu n'a rien prescrit au genre hu- « main ; en sorte que chaque peuple doit suivre « comme un ordre divin le gouvernement établi « dans son pays, parce que Dieu est un Dieu de « paix et qui veut la tranquillité des choses hu- « maines. Mais comme nous écrivons dans un « état monarchique, et pour un prince que la « succession d'un si grand royaume regarde, « nous tournerons dorénavant toutes les instruc- « tions que nous tirerons de l'Écriture au genre « de gouvernement où nous vivons ; quoique par « les choses qui se diront sur cet état, il est aisé « de déterminer ce qui regarde les autres. » (Livre II, Conclusion).

Voilà qui est clair : sujet d'un monarque

absolu, et lui obéissant avec joie quand ce qu'il commande est juste, Bossuet ne se dissimule pas que des formes de gouvernement très différentes sont aussi bien selon l'ordre de Dieu. C'est par lui que règnent les rois, — *per me reges regnant*, — mais c'est par lui que subsistent et prospèrent les républiques qui ne veulent point de rois. Royaliste à Paris, Bossuet eût été républicain en Hollande ou à Venise, et l'homme qui dans son *Discours sur l'histoire universelle* a jugé si favorablement la démocratie athénienne aurait été un bon citoyen d'une France républicaine.

En cela d'ailleurs, comme en beaucoup d'autres choses, il était pleinement d'accord avec Pascal. Si nous en croyons Mme Périer, sa sœur, l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées* avait « un grand zèle pour l'ordre de Dieu, » et ce zèle « le rendait « si ardent pour le service du roi qu'il résistait à « tout le monde lors des troubles de Paris,... et « il disait que dans un État établi en république, « comme Venise, c'était un très grand mal de « contribuer à y mettre un roi, et à opprimer la « liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée ; mais « que dans un État où la puissance royale est éta- « blie, on ne pouvait violer le respect qu'on lui « doit que par une espèce de sacrilège ; puisque

« c'est non seulement une image de la puissance « de Dieu, mais une participation de cette même « puissance, à laquelle on ne pouvait s'opposer sans « résister visiblement à l'ordre de Dieu ; et qu'ainsi « on ne pouvait assez exagérer la grandeur de cette « faute, outre qu'elle est toujours accompagnée « de la guerre civile, qui est le plus grand péché « que l'on puisse commettre contre la charité du « prochain. »

L'analogie est frappante, et comme la *Vie de Pascal* n'a paru qu'en 1684, il est évident que ces deux grands génies ne s'étaient ni concertés ni consultés. Faut-il s'étonner qu'ils se soient ainsi rencontrés, ce qui leur est arrivé très souvent, puisqu'ils avaient les mêmes idées, les mêmes sentiments, et qu'ils remontaient aux mêmes principes ? Ils ne faisaient point de politique fantaisiste ou chimérique à la façon des utopistes ; point de cités bâties dans les Nuées, pas de républiques de Salente ou de royaumes de Sésostris. Bossuet et Pascal raisonnaient simplement en chrétiens ; ils avaient toujours présents à l'esprit ces deux textes du Nouveau Testament, — lequel à leur avis fait partie intégrante de l'Écriture sainte, — « Rendez à César ce qui est à César ; Craignez Dieu, honorez le roi. » L'Évangile, la première Épitre de

Saint Pierre et les Épitres de Saint Paul, qui disent exactement la même chose, telle était la base sur laquelle Bossuet et Pascal établissaient leurs théories et leurs raisonnements relativement aux choses de la politique.

Citoyens d'un royaume qui n'est pas de ce monde, les chrétiens qui raisonnent ainsi ne résistent pas aux puissances d'ici-bas, car ce serait, comme parle Saint Paul, « résister à l'ordre de Dieu. » Ils peuvent avoir leurs préférences, et souhaiter, voire demander, préparer même par les voies légales, l'avènement d'un régime qui soit en harmonie avec leurs sentiments particuliers ; mais ils n'ont pas le droit de se révolter ou de conspirer. L'obéissance dans les choses qui ne sont pas contraires à la loi de Dieu est pour eux un devoir de conscience, ils seraient criminels s'ils agissaient autrement.

Le 4 septembre 1870 était un dimanche, et l'on sait que le second Empire fut renversé au milieu de la journée. A Notre Dame de Paris, on chanta le matin, à la grand'messe, le *Domine salvum* et la prière pour l'Empereur ; le soir, au salut, on ne chanta rien ; le dimanche suivant, à la grand'messe et au salut, on priait pour la République. Bossuet évêque de Meaux

aurait fait ce que fit alors l'archevêque Darboy, grand aumônier de l'Empereur ; et tout le monde sait ce qu'a fait l'illustre Léon XIII, s'appuyant précisément, pour engager les catholiques de France à chanter la *Marseillaise,* sur les principes de la *Politique* de Bossuet. On est donc bien mal venu à ressasser toujours les mêmes insanités, et à nous dire encore aujourd'hui que Bossuet « tremblait » devant Louis XIV comme un esclave devant son maître.

L'esclave craint le tyran qui l'outrage [1]

et qu'il était heureux de pouvoir diviniser ce prince à ses propres yeux en lui répétant sans cesse avec le psalmiste : « O rois, vous êtes des Dieux. »

Assurément il l'a dit et redit, et il devait le dire, puisque c'est dans l'Écriture sainte ; mais n'oublions pas qu'il ajoutait bien vite : « O dieux de chair et de sang ! dieux de terre et de poussière ! vous mourrez comme des hommes ! » N'oublions pas surtout que le couronnement de la Politique si injustement incriminée, c'est

1. Racine, *Athalie*.

la sanction suprême annoncée dans un autre passage du texte sacré : « les puissants seront un jour tourmentés puissamment. » Bossuet a cité ces paroles terribles à la fin de son ouvrage, et il a ajouté : « Il ne faut ni réflexion, ni commen-« taire. Les rois, comme ministres de Dieu, qui « en exercent l'empire, sont avec raison mena-« cés, pour une infidélité particulière, d'une jus-« tice plus rigoureuse et de supplices plus exquis. « Et celui-là est bien endormi, qui ne se réveille « pas à ce tonnerre [1]. » L'idole de Bossuet, ce serait donc un dieu d'argile perpétuellement menacé par le grondement de la foudre ; on ne se représente pas bien le grand évêque tremblant devant un semblable fétiche. Le monarque absolu selon le cœur de Bossuet eût été un bon père aimant tendrement son peuple, c'eût été Henri IV moins les scandales de sa vie privée.

Dernières années de Bossuet ; conclusion.

Il me reste à parler, pour ne rien omettre, des relations de Bossuet avec Louis XIV et

1. *Polit.* Livre X, 6, 3.

avec la cour durant les deux dernières années de sa vie. Il s'agit surtout de ses fâcheuses démarches pour faire donner à son neveu l'évêché de Meaux. On s'est complu à le représenter marchant péniblement dans les galeries de Versailles et ironiquement encouragé par l'impitoyable mère du Régent, qui ajoutait tout bas : « Que ne s'en va-t-il mourir chez lui ? » Assurément c'est un triste spectacle, aussi navrant que celui de la détresse et de l'enfance du grand Corneille septuagénaire ; mais Bossuet souffrait de la pierre, une maladie si cruelle, et son indigne famille abusait de sa faiblesse et de sa bonté. Il obéissait pour échapper aux avanies, peut-être même aux mauvais traitements ! Un historien ou un biographe, pour peu qu'il ait de délicatesse, n'a pas le droit de faire fond sur ces inévitables misères de la vieillesse des grands hommes.

Concluons donc sans hésiter, et déclarons que Bossuet n'a pas eu à se reprocher la moindre défaillance durant les quarante deux années qu'ont duré ses relations avec Louis XIV. Prédicateur, il lui a dit les vérités les plus dures, et avant le courageux Bourdaloue, il a su frapper comme un sourd ; jamais il n'a fait sa cour en

chaire. Ç'a été la même chose quand il a été par sa situation de précepteur, et dix années durant, à même de parler au roi seul à seul. Son rôle dans l'affaire Montespan a été tout simplement admirable.

Évêque et contraint de faire de la politique religieuse dans des circonstances bien graves, il a toujours pensé que les rois sont « les seconds » des évêques, et que la religion doit marcher la première ; telle a été sa règle de conduite invariable dans les grandes affaires de la Déclaration de 1682, de la Révocation de l'édit de Nantes et enfin du Quiétisme. Il a été si peu ce qu'on appelle un prélat courtisan que les Jésuites l'ont toujours desservi auprès de Louis XIV. Les honneurs, les dignités, les richesses dont disposaient le roi et le Père confesseur n'ont jamais été pour lui : il n'a été ni évêque-comte de Beauvais ou de Châlons, ni archevêque de Paris, ni enfin cardinal. Peu lui importait d'ailleurs, puisqu'il est établi que Bossuet n'a jamais rien demandé, et que l'évêché de Condom, le poste de précepteur, l'évêché de Meaux enfin, lui ont été donnés spontanément, sans qu'il ait fait faire la moindre démarche. Il a loué le roi, comme tous ses contemporains, sans en excepter Bourdaloue, mais

il ne l'a jamais flatté, ce que Bourdaloue même a fait quelquefois[1], et surtout il ne l'a jamais flagorné ; il est resté fidèle à ce principe énoncé par lui que « tout flatteur est un animal traître et odieux. » Plus on étudie l'histoire des relations de Bossuet avec Louis XIV, et plus on reconnaît en lui, suivant un vers de Boileau légèrement modifié :

L'accord d'un *grand génie* et d'un *grand* caractère.

Le jugement définitif de l'histoire est exactement celui que Saint Simon, le moins bienveillant de tous les juges et le moins sujet à tomber dans l'illusion, a consigné dans ses *Mémoires ;* Il appelle Bossuet « un évêque des premiers temps, » et dit qu'il parla souvent à Louis XIV « avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église. » L'étude que l'on vient de lire n'est que le commentaire historique de ces trois lignes de Saint Simon.

1. Voir dans le sermon sur l'Aumône l'allocution au duc d'Orléans, un si triste personnage.

TABLE DES MATIÈRES

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.



BOISSONNADE (P.). **Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'Etat prussien pendant le règne de Louis XIV** (1643-1715). 1913, 1 vol. in-8 raisin de xxx p. 12 fr.

Couronné par l'Académie française.

CROUSLÉ (L.). **Fénelon et Bossuet.** Etudes morales et littéraires. 1894-1895, 2 vol. in-8° (épuisé). 30 fr.

— **Bossuet et le protestantisme,** étude historique. 1901, in-8°. 6 fr.

Etude des doctrines de l'*Histoire des Variations* et de l'*Exposition de la Foi catholique*. Rapports de Bossuet avec Paul Ferry, Claude, Jurieu Tentatives de réconciliation des églises avec Leibnitz et Richard Simon.

— **La vie et les œuvres de Voltaire.** 1899, 2 vol. in-8°. 20 fr.

Biographie de Voltaire d'une très grande précision : examen pénétrant et philosophique des œuvres.

— **De l'Union dans la Société française.** 1901, in 12. 3 fr. 50

DENIS (Dom Paul). **Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins.** Vol. in-8 de 500 pages environ. 10 fr.

Couronné par l'Académie française.

GÉRARD-GAILLY (E.). **Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle. Bussy-Rabutin.** Sa vie, ses œuvres et ses amies. 1909, in-8 de XIII-427 pages. 6 fr.

Couronné par l'Académie française.

LAMI (S.). **Dictionnaire des sculpteurs de l'Ecole française sous le règne de Louis XIV.** 1907, fort volume grand in-8. 15 fr.

Couronné par l'Académie des Beaux-Arts.

LACHÈVRE (P.). *Le libertinage devant le Parlement de Paris.* **Le procès du poète Théophile de Viau** (11 juillet-1623-1er septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales. 1910, 2 vol. in-8 de XLVI-592, 448 pages et planches. 20 fr.

Couronné par l'Académie française.

— *Le libertinage au XVIIe siècle.* **Disciples et successeurs de Théophile de Viau.** La vie et les poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et de Saint-Pavin (1595-1670). 1911, fort vol. in-8. 10 fr.

ROBERT (Samuel), lieutenant en l'élection en Saintes. **Lettres** publiées par le baron de la Morinerie. In-8, VII-478 p. 8 fr.

Documents importants pour l'histoire de la Fronde à Paris et en Saintonge.

SCHIMBERG (A.). **L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France sous l'ancien régime** (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles). 1913, in-8, XV-600 p. 12 fr.

Des juges autorisés qui ne partagent pas toutes les vues de l'auteur dans un travail aussi délicat, ont bien voulu reconnaître *qu'il a traité excellemment plusieurs parties ; les études philosophiques, la culture classique, les disciplines de la volonté et que dans cette étude large, intéressante, conduite de haut,* règne *une préoccupation de justice, de vérité, de bienveillance.*

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.